

pSIC FR 2100267

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE N°22

« LANDES ET MARES DU MESNIL-SUR-OGER ET OGER » (Marne)



Photo : C. Guiot

2007

TOME I : DOCUMENT DE SYNTHÈSE

pSIC FR 2100267

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE N°22

« LANDES ET MARES DU MESNIL-SUR-OGER ET OGER »

(Marne)

2007

Réalisation :

Pierre DETCHEVERRY et Mickaël MARY : chargés de missions Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Nicolas GALAND et Sébastien RIVEZ : chargés d'études Ardennes/Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction, relecture :

BELNOT Eric, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

Direction Régionale de l'Environnement

Référence bibliographique :

DETCHEVERRY P., GALAND N. & al., 2007 - Document d'objectifs du site Natura 2000 n°22 "Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et Oger", Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, tome I 90p +tome II annexes.



SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
A - INFORMATIONS GENERALES	10
I - LOCALISATION.....	10
II - DESCRIPTION SOMMAIRE	10
III - STATUT ACTUEL ET LIMITE DU SITE.....	11
1 - Limite et surface du site Natura 2000.....	11
2 - Périmètres ZNIEFF	11
3 - Réserve naturelle nationale des pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger	12
IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE.....	13
V - ASPECT FONCIER ET MAITRISE D'USAGE	16
1 - Aspect foncier.....	16
2 - Maîtrise d'usage	17
B - DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	19
I - CADRE PHYSIQUE.....	19
1 - Climat.....	19
2 - Géologie.....	19
3 - Pédologie	21
4 - Hydrologie	22
II - DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL	24
1 - Unités écologiques.....	24
2 - Flore.....	33
3 - Faune	35
4 - Place du site dans un ensemble d'espaces remarquables.	37
III - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	39
1 - Vocations et usages passés du site.....	39
2 - Vocations et usages actuels du site.....	40
IV - ANALYSE ECOLOGIQUE	46
1 - Dynamique et évolution actuelle.....	46
2 - Evaluation de l'état de conservation.....	47
3 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.....	48
4 - Vulnérabilité des habitats	53
5 - Hiérarchisation des enjeux de conservation.....	55
6 - Conclusion sur l'état de référence du site	56
C - OBJECTIFS DE CONSERVATION	58
I - OBJECTIFS A LONG TERME	58
1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats ».....	58
2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités	59
3 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local	59
II - STRATEGIES DE GESTION	60

III - OBJECTIFS OPERATIONNELS	61
1 - Restaurer et entretenir les milieux ouverts de landes, prairies à molinie et bas-marais alcalins	61
2 - Restaurer et entretenir le réseau de mares	61
3 - Maintenir et préserver les boisements patrimoniaux.....	62
4 - Améliorer les connaissances sur la faune et la flore	63
5 - Evaluer l'impact de la gestion.....	63
6 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site	64
7 - Ajuster le périmètre Natura 2000	64
8 - Suivi administratif et mission d'assistance technique de la structure animatrice	65
D - PROGRAMME D' ACTIONS.....	68
I - LES OPERATIONS DE GESTION	68
1 - Lien avec les opérations de la Réserve Naturelle Nationale	68
2 - Les différents outils financiers pour la mise en œuvre	68
3 - Opérations de gestion	70
II - SUIVIS, INVENTAIRES ET ETUDES COMPLEMENTAIRES	77
III – FREQUENTATION, SENSIBILISATION ET PEDAGOGIE.....	81
IV - SUIVI ADMINISTRATIF	83
V - PLAN DE TRAVAIL	85
BIBLIOGRAPHIE	87
GLOSSAIRE.....	89

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau n°1 : Parcelles sous convention tripartite Commune/ONF/Conservatoire.....	17
Tableau n°2 : Synthèse des surfaces cadastrales.....	17
Tableau n°3 : Plage de valeurs pour le titre hydrotimétrique.....	22
Tableau n°4 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore » :	32
Tableau n°5 : Etudes existantes sur la flore	33
Tableau n°6 : Liste des espèces d'intérêt patrimonial (d'après Liste Kerguelen).....	34
Tableau n°7 : Etudes existantes sur la faune	35
Tableau n°8 : Statut des espèces de la Directive Oiseaux.....	35
Tableau n°9 : Evaluation patrimoniale.....	37
Tableau n°10 : Travaux de génie écologique réalisés par le Conservatoire depuis 1995	40
Tableau n°11 : Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces communautaires	47
Tableau n°12 : Récapitulatif des facteurs influençant la gestion et actions envisagées.....	52
Tableau n°13 : Degré de vulnérabilité des habitats.....	53
Tableau n°14 : Degré de vulnérabilité des espèces	54
Tableau n°15 : Hiérarchisation des enjeux de conservation	55
Tableau n°16 : Objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	58
Tableau n°17 : Calendrier prévisionnel des opérations de gestion	86

PREAMBULE

I. LA DIRECTIVE "HABITAT-FAUNE-FLORE" ET SON APPLICATION

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 permet de fixer la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

Les dispositions législatives et réglementaires applicables figurent dans le code de l'environnement aux articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24. Le contenu du document d'objectifs est précisé dans l'article R414-9 du code de l'environnement. Le document d'objectifs est élaboré et sera mis en œuvre sous l'égide d'un comité de pilotage (article L414-2 du code de l'environnement). Les textes français mettent en avant la mise en œuvre des mesures de gestion grâce à une démarche contractuelle.

Le site des « Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger » a été transmis à l'Union Européenne pour la présence d'habitats et d'espèces animales dont l'intérêt communautaire a été reconnu.

Landes à Callune et Genêt, prairies à Molinie, mares oligotrophes* à Littorelle font parties des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore, définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ».

Le Triton crêté figure à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore qui liste les « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

La présence de 9 habitats et d'une espèce animale d'intérêt communautaire ont déterminé le degré d'importance du site et donc son inscription au réseau Natura 2000.

II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III. LES ACTEURS DE LA MISE EN PLACE DE LA DIRECTIVE HABITAT ET DE LA REALISATION DES DOCOB

1. L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°22 « Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger », du Préfet de la Marne.

Le Préfet est chargé de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2. L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L'opérateur local est désigné par le comité de pilotage local sur proposition de la DIREN dans les comités départementaux Natura 2000. L'opérateur local est choisi suite à un appel d'offre.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les surcoûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux

suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°22 « Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger », l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local le 8 décembre 2000 est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial plus de 1700 hectares répartis sur plus de 120 sites.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

3. Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral du 8 juin 2000. Il est actuellement présidé par le sous préfet d'Eprenay. Cependant, dans le cadre de la Loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) du 23 février 2005 relatif aux sites Natura 2000, l'Etat souhaite confier la présidence du Comité de Pilotage à une collectivité territoriale. Le Président est alors élu par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Collectivités est alors chargée de l'élaboration du documents d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. A défaut d'accord, la présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurée par l'autorité administrative.

Le Comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne. Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

L'ensemble des partenaires institutionnels représentés ont été désignés en fonction des particularités des sites.

Annexe n°24 : Arrêté de constitution du comité de pilotage

Annexe n°26 : Comptes rendus des réunions du comité de pilotage local

Annexe n°27 : Comptes rendus des réunions d'informations et de la concertation avec les acteurs locaux

A - INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I - LOCALISATION

Le site Natura 2000 « Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger » se situe dans la partie orientale des plateaux de Brie incluse dans la région Champagne-Ardenne. Il prend place sur les territoires des communes du Mesnil-sur-Oger et d'Oger dans le département de la Marne (51). Les deux communes concernées se situent respectivement à 36 et 12 km au sud de Reims et d'Épernay, à 25 km à l'ouest de Châlons-en-Champagne et à 120 km à l'est de Paris. Les terrains occupent un plateau boisé en limite de la Côte de l'Île de France recouverte ici, jusqu'en haut du versant, par le célèbre vignoble de la « Côte des blancs ». Au pied de la cuesta*, s'étend la vaste plaine de la Champagne crayeuse.

Le site Natura 2000 est divisé en 2 périmètres :

- Le premier périmètre (pâtis de Mesnil) se trouve sur la gauche de la RD 238 et enveloppe une zone s'étendant du début de la Forêt de Mesnil jusqu'à la fosse Jacquard (1 km de long).
- Le second périmètre (pâtis d'Oger) est accessible par la RD 38 sortant d'Oger. La zone regroupe un ensemble de landes et bois se trouvant à l'extrémité est de la forêt d'Oger entre les Tuileries, le bois des Bouleaux et le bois des Mavettes.

Annexe n°1 : Localisation générale du site Natura 2000

II - DESCRIPTION SOMMAIRE

Les deux périmètres se trouvent enchâssés au cœur des forêts du Mesnil-sur-Oger et d'Oger, ils occupent une position de plateaux en limite de la côte de l'Île de France à une altitude comprise entre 225 et 245 m. L'altitude moyenne pour la parcelle A41 est de 240 m et de 235 m pour les autres parcelles.

Ils renferment sur près de 98 hectares des zones de landes plus ou moins relictuelles au sein de zones forestières.

Ces landes constituent l'un des derniers témoins des pâtis du plateau tertiaire de la Brie champenoise. Elles étaient utilisées, il y a un siècle environ, pour le pacage des ovins et des bovins d'où le nom de « Pâtis » ou « Battis ». Ces formations végétales correspondent à des landes sub-atlantiques à Callune et Genêts, alliance du Calluno-Genestion : landes basses à *Callune* (*Calluna vulgaris*) mêlées de genêt poilu (*Genista pilosa*), et plus rarement de genêt d'Angleterre (*Genista anglica*). Celles-ci sont accompagnées de prairies à Molinie (*Molinia caerulea*), de chênaies acidiphiles* et de pinèdes claires à pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) et genévrier commun (*Juniperus communis*).

Ces landes sont aussi parsemées par un réseau important de mares, temporaires ou permanentes, qui se sont formées au sein des landes ou dans des parcelles plus forestières, suite à l'exploitation d'argile ou de meulière par les habitants.

On y trouve aussi différents types de chênaies plus ou moins acidiphiles*, et hydromorphes*. Les stations les plus hydromorphes* sont caractérisées par la dominance de la Molinie dans la strate herbacée.

Cet ensemble forme une mosaïque de milieux d'un très grand intérêt floristique et faunistique, d'autant plus remarquable puisque situé en bordure d'un secteur consacré à l'agriculture intensive : la Champagne crayeuse.

III - STATUT ACTUEL ET LIMITE DU SITE

1 - Limite et surface du site Natura 2000

Annexe n°2 : Limites du site Natura 2000

Le site Natura 2000 est divisé en 2 périmètres.

L'accès aux différents périmètres est relativement aisé compte tenu de la proximité des routes départementales.

- Le périmètre des Pâtis du Mesnil-sur-Oger est limité par la route départementale 138 au nord-ouest. Les limites est et sud correspondent aux limites de la forêt communale. La limite ouest n'est pas matérialisée sur le terrain et correspond à un recul d'environ 70 mètres dans la parcelle A 27.
- Les Pâtis d'Oger forment une zone traversée en son centre par les départementales 38 et 240. La limite Nord traverse la parcelle B1/6 jusqu'au chemin du « bois de Bouleaux » (ce dernier est compris dans le périmètre Natura 2000). La limite Est n'a pas non plus de délimitation précise sur le terrain, elle coupe tout un groupe de parcelles (B2/15, B2/23 à B2/26), une partie des parcelles B2/44 et B2/45 pour rejoindre le chemin des plantation au sud. La limite Ouest enfin suit les parcelles cadastrales mais est aussi difficilement repérable sur le terrain.

La totalité du site Natura 2000 couvre une superficie de 102 hectares avec pour les surfaces cadastrées :

- le premier périmètre (les pâtis de Mesnil-sur-Oger) couvre 60 Ha 06 a 51 ca
- le second périmètre (les pâtis d'Oger) plus petit couvre environ 38 Ha 47 a.49 ca

Les 2 périmètres se trouvent sur la partie orientale des Forêts de Mesnil-sur-Oger et d'Oger.

2 - Périmètres ZNIEFF

Annexe n°3 : Autres périmètres particuliers

Annexe n°4 : Fiches ZNIEFF et fiche Natura 2000

Le périmètre du site Natura correspond aux ZNIEFF de type I incluant les pâtis de Mesnil-sur-Oger et le Pâtis d'Oger :

- ZNIEFF de type I n° SSF 00723 « Landes du Mesnil-sur-Oger » (60 ha) : elle comprend la totalité de la parcelle A41.
- ZNIEFF de type I n° SSF 00724 « Les landes d'Oger » (40 ha) : elle intègre l'ensemble des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 d'Oger (voir aspect foncier).

L'ensemble des sites sont intégrés dans une ZNIEFF de type II :
ZNIEFF de type II n° SFF 00722 « Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay » (739 ha)

3 - Réserve naturelle nationale des pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Annexe n°5 : Décret de création de la Réserve naturelle

De part sa richesse et sa diversité écologiques, les pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger ont été classé en Réserve naturelle nationale (RNN) par décret n° 2006-690 du 12 juin 2006. Ce statut est attribué aux sites naturels remarquables à l'échelle nationale. Les "*Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger*" sont la sixième RNN en Champagne-Ardenne.

a - Le Comité consultatif de la RNN

Le premier Comité Consultatif de la Réserve s'est réuni le 12 mars 2007. Cette assemblée est consultée pour le fonctionnement de la réserve, sa gestion ainsi que les conditions d'application de sa réglementation.

Elle regroupe les principaux acteurs concernés, avec une égale représentation entre les quatre collèges qui la composent : les administrations et établissements publics, les collectivités territoriales, les propriétaires et usagers, les personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées.

b - Les gestionnaires de la RNN

Lors de cette réunion, la proposition de désigner le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et l'Office National des Forêts co-gestionnaires de la RNN a été validée. Une convention entre l'Etat, le Conservatoire et l'ONF a été signée le 28 juin 2007 afin de fixer les modalités de gestion de la RNN.

Le Conservatoire, gestionnaire principal, a en charge :

- le conseil scientifique et technique pour les actions de gestion patrimoniale
- les études et observations nécessaires à la connaissances des milieux naturels
- la réalisation du plan de gestion
- la conception des équipements permettant d'améliorer l'accueil et l'éducation du public
- l'élaboration d'un rapport d'activités.

L'Office National des Forêts, gestionnaire associé, a en charge :

- la surveillance de la réserve naturelle, ce qui inclut le constat des infractions par les agents commissionnés
- la réalisation et l'entretien du balisage et de la signalisation spécifique de la réserve naturelle
- la réalisation des travaux de génie écologique

- la réalisation et l'entretien des équipements d'accueil et d'éducation du grand public.

Le programme d'actions pour l'année 2007 prévoit la réalisation du Plan de gestion de la RNN ainsi que le début de premiers travaux de restauration des Pâtis du Mesnil-sur-Oger (dans le site Natura 2000) et du marais alcalin de la Halle aux Vaches (hors site Natura 2000) sur la commune d'Oger.

Les objectifs de préservation du patrimoine naturel mis en œuvre dans le cadre de la réserve naturelle seront en cohérence avec ceux du site Natura 2000 ainsi que des actions engagées dans le cadre de la convention tripartite ONF/Commune/CPNCA (gestion pour maintenir la biodiversité, acquérir une meilleure connaissance du site au travers d'inventaires complémentaires...).

Les opérations de gestion engagées au titre de la RNN ne se limiteront pas aux habitats et espèces de la Directive Habitats.

c - Le périmètre de la RNN

Le périmètre de la RNN ne se superpose exactement à aucun des autres périmètres existants (ZNIEFF, Natura 2000 ou parcelles sous convention tripartite). Cette juxtaposition sans réelle cohérence alourdit la lisibilité des actions menées ainsi que la mise en œuvre des actions sur ce site. Aussi pour une meilleure cohérence sur les terrains communaux, il conviendrait d'élargir le périmètre Natura 2000 au périmètre de la réserve pour une parfaite harmonie des deux procédures.

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

1882 :

Une excursion réalisée par les « élèves-maîtres » de l'école normale de Châlons-sur-Marne, relate dans son compte rendu l'originalité de la flore du plateau d'Oger (Thevenin et *al.*, 1991).

1884 :

Brisson prospecte les pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'autres pâtis voisins lors de la réalisation du « Catalogue des plantes phanérogame* du département de la Marne » (Bournérias, 1973). Il signale déjà la richesse et la rareté des espèces végétales présentes sur les pâtis ainsi que le marais.

1973 :

Bournérias et Lavergne redécouvrent les sites du Mesnil-sur-Oger et d'Oger et soulignent leur intérêt écologique dans le Bulletin des Naturalistes Parisiens, ainsi que lors d'un colloque phytosociologique tenu à Lille. Ils évoquent également les menaces qui pèsent sur ces sites. La création de dépôts d'ordures et de décombres en marge de chacune des landes du Mesnil-sur-Oger et d'Oger est responsable d'une pollution diffuse au niveau du sol, des mares et des étangs.

15 mai 1974 :

Bournérias et Lavergne examinent avec les communes du Mesnil-sur-Oger et d'Oger, l'Office National des Forêts et le Service de Conservation de la Nature du Muséum d'Histoire Naturelle les premiers moyens de sauvegarder les landes.

1976 :

L'année est exceptionnellement sèche, toutes les mares sont exondées. Un incendie, ayant pour origine la décharge, embrase la quasi-totalité de la parcelle A41.

1984 :

Les pâtis du Mesnil-sur-Oger sont inventoriés en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. L'Office National des Forêts réalise le procès-verbal d'aménagement de la forêt du Mesnil-sur-Oger, valable jusqu'en 2008.

1985 :

Un incendie se déclare sur la parcelle A41 et court sur 1 ha 20 a (feu rampant).

1988 :

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne entreprend les premières démarches nécessaires à une étude scientifique des milieux auprès de l'Office National des Forêts.

1990 / 1991 :

L'étude du projet de mise en réserve naturelle des pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger est réalisée par le bureau d'études GEOGRAM de Reims pour le compte du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne à la demande du Ministère chargé de l'Environnement, en concertation avec les communes et avec la collaboration de l'Office National des Forêts.

1992 :

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne passe, avec les communes de Mesnil-sur-Oger et d'Oger et l'Office National des Forêts, une convention de gestion ayant pour objet la protection et l'entretien biologique des pâtis (voir Partie B/II/9 : Gestion du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne).

L'Office National des Forêts réalise le procès-verbal d'aménagement de la forêt d'Oger, valable jusqu'en 2011.

1993 :

Les pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger sont inventoriés dans le cadre de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 ou Directive Habitats.

6 avril 1993 :

Une réunion d'information est tenue par la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne auprès des conseils municipaux du Mesnil-sur-Oger et d'Oger pour la mise en place d'une réserve naturelle sur les pâtis (cf. p. 13 Projet de réserve naturelle).

1994 :

Un reportage est effectué sur les pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger dans le cadre de l'émission « Samedi chez vous » diffusée par France 3 le 19 février.

1995 :

Les landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger sont proposées sur la liste des sites d'intérêt communautaire éligibles au titre de la Directive Habitats dans le département de la Marne. Coordonné par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et l'Office National des Forêts, un chantier de restauration et d'entretien des pâtis (abattage ou arrachage des jeunes pins sylvestres, dégagement des mares) est assuré sur le terrain par l'association « Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi » (PISTE) de Sézanne.

1997 / 1998 :

Travaux de débroussaillage visant à la réouverture et l'entretien des landes des Pâtis du Mesnil-sur-Oger (8 ha) et d'Oger (3 ha) sur les terrains gérés par le Conservatoire.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne propose aux communes de réaliser un plan de gestion. La commune du Mesnil-sur-Oger accepte de prendre la maîtrise d'ouvrage du dossier de subvention auprès du Conseil Régional. Ce plan de gestion sera

effectif sur les 100 hectares gérés par le Conservatoire et concerne pour partie le site Natura 2000 (voir Partie A/V : Aspect foncier et maîtrise d'usage).

Visite de Mr Duvigneaud et des membres de l'IFFB sur les pâtis.

1999 :

Martelage des parcelles ONF 26 et 27 en vue d'une coupe en 2000 en Novembre. Le Conseil Régional accepte de financer 100% du plan de gestion à la commune du Mesnil-sur-Oger.

26 décembre 1999 :

Passage de l'ouragan Lothar qui provoque de nombreux chablis dans l'ensemble du massif forestier.

Avril 2000 :

Début de la réalisation du plan de gestion sur les sites gérés par le Conservatoire.

Chaque année, une visite animée par M. Deschâtres, conservateur bénévole du site, est organisée dans le cadre des rendez-vous avec la nature du Conservatoire.

8 Décembre 2000 :

Le comité de pilotage local du site n° 22 « Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger » accepte le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme « opérateur local » du document d'objectifs.

2004 :

Avis favorable du Conseil national de la Protection de la Nature concernant le projet de création de la Réserve naturelle.

2005-2006 :

Consultation interministérielle concernant le projet de création de la Réserve naturelle

12 juin 2006 :

Le décret n° 2006-690 du 12 juin 2006 officialise la création de la Réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

2007 :

Constitution du premier Comité consultatif de la Réserve le 12 mars 2007.

Le Conservatoire réalise le plan de gestion de la Réserve. Les premiers travaux de restauration sont réalisés en juillet 2007 sur les pâtis du Mensil-sur-Oger ainsi que sur le marais de la Halle aux vaches sur la commune d'Oger (chantier de jeunes LPO ainsi qu'intervention des ouvriers ONF)

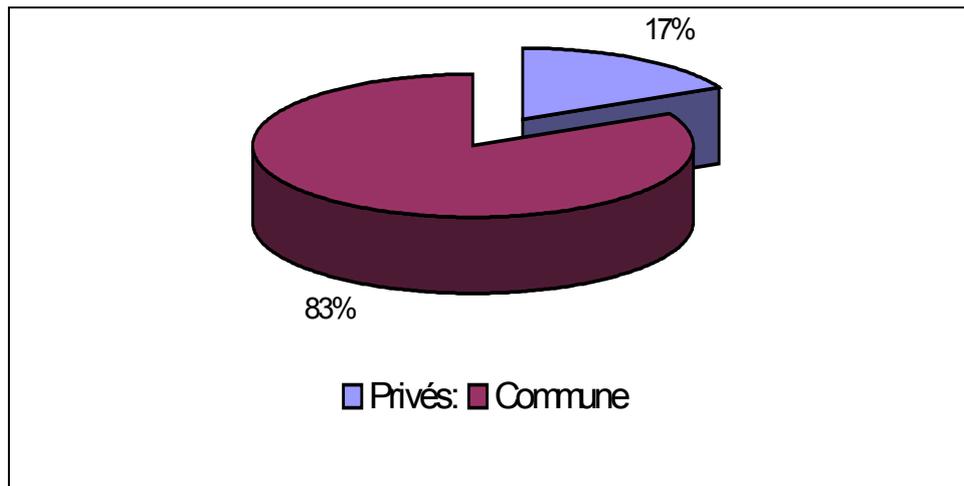
V - ASPECT FONCIER ET MAITRISE D'USAGE

1 - Aspect foncier

Sur l'ensemble du site Natura 2000, on dénombre 18 propriétaires privés et 2 communes pour un total de 35 parcelles.

Les surfaces des parcelles sont très variables, de « 50 ha » pour la parcelle A41 sur Mesnil-sur-Oger à « 0 ha 20a 31 ca » pour la parcelle B2/14p à Oger.

Figure n°1 : Surface par type de propriétaire.



Sur l'ensemble du site Natura 2000, les communes possèdent 83% de la surface et les 17% restant sont des propriétés privées.

La répartition des surfaces en fonction du type de propriété varie selon les communes :

- Sur les Pâtis de Mesnil-sur-Oger, 94 % de la surface du secteur appartient à la commune ;
- Sur les Pâtis d'Oger, la commune est propriétaire de 65 % de la surface du secteur.

L'analyse cadastrale fait ressortir une différence entre la surface du périmètre Natura 2000 (102 ha) et la somme des surfaces des parcelles (98 ha). Cette différence s'explique par la présence des routes départementales et des chemins.

Annexe n°7 : Plans cadastraux détaillés et relevés des propriétaires

2 - Maîtrise d'usage

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne a signé une convention de gestion tripartite avec l'Office National des Forêts et les communes.

Tableau n°1 : Parcelles sous convention tripartite Commune/ONF/Conservatoire

Secteur conventionné	Parcelles concernées	Surface	Date contractualisation	Echéance
Pâtis du Mesnil-sur-Oger	A41	54 ha	15/04/1990	?
Pâtis d'Oger	B2 44, B2 45, B1 5	75,08 ha	01/04/1992	01/04/2011

47% de la surface du site bénéficie de cette convention. Dans ce cadre, le Conservatoire assure le suivi biologique du site et la charge financière des interventions éventuelles conformément au plan de protection approuvé par les parties.

Tableau n°2 : Synthèse des surfaces cadastrales

Secteur	Pâtis du Mesnil : 60,0651 ha		Pâtis d'Oger : 38,4749 ha	
Type de propriété	Commune	Privé	Commune	Privé
% surfacique	94 %	6 %	65%	35%
Surface	56,4612 ha	3, 6039	25,0087 ha	13,4662 ha
Convention tripartite Commune/ONF/CPNCA	54 ha	0 ha	Partiellement concerné	0 ha

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

La Brie champenoise se caractérise par un climat à caractère océanique dégradé.

Les plateaux de Brie champenoise jouent le rôle de foyer de condensation pour les précipitations apportées par les vents de l'ouest. Ces foyers assurent un abri aux régions situées à l'est.

La pluviométrie sur le site Natura 2000 se situe donc entre 650 et 700 mm (654 mm/an à Avize situé à 3 km au nord et 651 mm/an à Vertus localisé à 4 km au sud).

De manière globale :

- L'ensoleillement est médiocre (1600 à 1800 heures annuelles)
- La pluviométrie est régulièrement répartie au cours de l'année
- La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10°C : (10,0°C à Reims, 10,3°C à Epernay, 9,7°C à Vauchamps, situé plus à l'ouest)
- L'hiver est froid (3°C)
- Les vents dominants sont de secteur sud-ouest ; ils sont en général relativement faibles

Les précipitations neigeuses peuvent se produire de novembre à mai, et pour la moitié en janvier et février, avec un nombre moyen de 20 jours par an.

Le nombre de jours de gelée est par contre important : 69 jours par an répartis de septembre à juin. Plus de 75% des gelées ont lieu de décembre à mars (POS de la commune d'Oger).

Le diagramme ombrothermique de Gaussen, réalisé à partir des mesures des stations de Bannes et d'Epernay, permet de mettre en évidence l'absence de saison sèche ($P < 2T$). L'humidité importante et observable tout au long de l'année permet le maintien de plantes montagnardes telles que le Sapin pectiné (*Abies alba*) ou la Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*) (Thevenin et al., 1991).

2 - Géologie

(Thevenin et al., 1991 ; Bailly, 1992)

Les formations géologiques du plateau de Mesnil se sont accumulées sur une surface crayeuse datant du Campanien (fin du Crétacé) qui affleure à l'est et forme la vaste plaine de la Champagne crayeuse. Le plateau Briard plonge doucement vers le centre du Bassin de Paris avec un pendage de 0.5 à 1 %.

Ces deux entités sont séparées par la Côte (cuesta*) de l'Ile de France qui constitue un relief bien marqué d'environ 150 m de dénivelé.

a - Le plateau de Brie champenoise

Il culmine au sein des pâtis du Mesnil-sur-Oger à une hauteur de 245 m. Sa surface structurale est composée par quatre formations géologiques :

- Les formations tertiaires de l'Yprésien (épisode cuisien) :

Dans la région d'Épernay, le Cuisien est essentiellement représenté par des sables blancs ou roux, intégrant des lits plus argileux et des niveaux conglomératiques. La partie supérieure de la formation se charge d'argiles plus ou moins ligniteuses*, correspondant aux argiles de Laon.

- Les formations tertiaires du Lutétien-Bartonien (non différencié) :

Elles sont constituées par des marnes, des caillasses et des argiles à bancs calcaires. Les formations lutétiennes sont très hétérogènes et présentent de brusques variations de faciès.

- Les formations tertiaires du Stampien :

Les argiles à meulière constituent la plus grande partie du substrat des plateaux de Brie; ce sont des argiles rouges, vertes ou grises foncées, violacées, compactes et luisantes ; elles peuvent être localement sablonneuses et contiennent des blocs irréguliers de meulière caverneuse, blanche ou rose. La répartition de la meulière au sein de l'argile est très irrégulière ; elle peut être absente de certains secteurs ou former en quelques endroits des dalles.

- Les formations quaternaires :

Les périodes froides du Quaternaire correspondent au dépôt d'une couverture continue de lœss sur tous les plateaux du Bassin parisien ; ces limons proviennent de dépôts éoliens, entraînés par déflation et provenant des formations alluviales de la Seine et du fond de la Manche qui a connu des périodes d'émersion. Leur épaisseur atteint, en Brie, plusieurs mètres (jusqu'à six mètres).

Ces plateaux limoneux sont principalement occupés par la forêt. Les zones d'affleurement de l'argile (bordure du plateau) impropres à la forêt étaient anciennement utilisées comme pacage, d'où le toponyme de pâtis fréquent en Brie.

b - La cuesta de l'Ile de France

Ce relief important d'environ 150 mètres de haut est constitué dans sa partie supérieure par une série complexe de terrains principalement calcaires et marneux. Ces terrains correspondent aux assises du Sparnacien, du Lutétien et du Bartonien. Seul un niveau sableux, le Cuisien, est intercalé entre le Sparnacien et le Lutétien. Ces roches résistantes confèrent à cette partie de la côte une forte pente.

Le pied de la cuesta* est développé dans la craie (Sénonien), la roche tendre impose une pente plus douce. Des colluvions* épais masquent en général ces assises, tout ce relief est recouvert par le célèbre vignoble de la « Côte des Blancs ».

c - La Champagne crayeuse

Cette vaste plaine au relief souple et monotone est entièrement constituée de craie blanche du Sénonien contenant plus de 95% de Carbonate de Calcium.

La Champagne crayeuse constitue aujourd'hui une vaste région agricole, céréalière et betteravière. Seuls quelques lambeaux de pinèdes témoignent d'un récent passé boisé (130000 ha défrichés entre les années 50 et 70)

Annexe n°8 : Carte géologique

3 - Pédologie

Les sondages réalisés à la tarière sur le plateau ont permis de déterminer deux types de sols décrits par Bailly (1992) dans le catalogue des stations forestières de Brie champenoise :

a - Les planosols (sols sur formations à meulière) :

Ce sont les types de sols les plus caractéristiques et les plus répandus sur ce matériau. Typiquement, des horizons limoneux plus ou moins sableux avec un taux d'argile de 15% peuvent reposer sur des horizons constitués de 50 ou 60 % d'argile, la succession étant développée sur les 40 premiers centimètres du sol.

Pour les sols sur argiles à meulière, le taux important d'argile des horizons inférieurs ne provient pas d'une accumulation par lessivage mais correspond à la composition de la roche-mère ; ce taux augmente d'ailleurs en profondeur (de 70 à 90%). La nappe temporaire acide provoque une dégradation des argiles; celles-ci sont évacuées latéralement avec la nappe et quittent le profil.

Les planosols sont bien développés sur les rebords de plateau, mais on trouve des structures analogues sur les versants des cuesta*; dans ce cas, la charge en cailloux déjà assez forte sur le plateau peut devenir très importante (le volume de cailloux paraît supérieur à celui de la terre fine).

b - Les pseudogleys ou rédoxisols (sols à caractères hydromorphes*) :

Les pseudogleys* sont des sols aux caractéristiques déterminées par une hydromorphie temporaire de surface.

En Brie champenoise, les stations concernées correspondent à des dépressions de plateau, des bordures d'étangs ou des portions de ruisseaux à drainage ralenti occupés par la chênaie pédonculée sans sous-strate de charme (ou celle-ci raréfiée).

Ces sols argileux à pH acide (pH 4) sont, lorsqu'ils sont détremés, très sensibles à l'érosion par piétinement d'où localement de vastes surfaces dénudées (Thevenin et *al.*, 1991).

c - Les sols lessivés dégradés ou luvisols dégradés :

Ils se forment par un processus de dégradation et se différencient des deux sols précédents par :

- L'absence d'une brutale augmentation dans le taux d'argile sur une faible épaisseur observée dans les planosols
- Par le type de végétation et surtout le type d'humus* des pseudogleys*

4 - Hydrologie

a - Hydrographie.

Les argiles stampiennes sont à l'origine de la forte hydromorphie des sols et d'un aquifère* de faible ampleur. Cet aquifère* subit des variations saisonnières (tarissements en fin d'été et en automne) et des variations de plus faible amplitude traduisant avec un peu de retard la pluviosité (Bailly, 1992).

Cette nappe d'eau superficielle se manifeste par l'existence de mares et d'étangs installés à la faveur d'anciennes fosses d'exploitation d'argile ou de meulière. Dans les mares intra-forestières et les mares les moins profondes, l'abaissement du niveau de la nappe provoque souvent un assèchement complet.

b - Qualité et dureté de l'eau

La dureté* de l'eau (ou titre hydrotimétrique (T.H.)) est l'indicateur de la minéralisation de l'eau. Elle est surtout due aux ions calcium et magnésium. La dureté s'exprime en ppm w/v (ou mg/L) de CaCO₃ ou en degré français (symbole : °f) en France (à ne pas confondre avec le symbole °F, degré Fahrenheit). 1 degré français correspond à 4 milligrammes par litre de calcium et à 2,4 milligrammes par litre de magnésium.

Tableau n°3 : Plage de valeurs pour le titre hydrotimétrique

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 25	25 à 42	supérieur à 42
Eau	très douce	douce	moyennement dure	dure	très dure

Généralement on distingue la dureté permanente et la dureté temporaire, la somme des deux étant la dureté totale.

L'eau des différentes mares des Pâtis de Mesnil-sur-Oger est de composition variable, il est néanmoins possible d'en distinguer 2 types.

- Les petites mares à eau oligotrophe*

Ce sont des petites mares de profondeur inférieure à 1 m, creusées dans les argiles. L'eau de ces mares est faiblement minéralisée, la dureté* est comprise entre 0° et 6° (1° = 4 mg/l de CaCO₃), le pH est légèrement acide : 6 à 6,5.

Le pH peut atteindre la valeur de 5 et l'on note corrélativement la présence de Sphaignes dans la mare. L'eau est de couleur brunâtre. Ces mares abritent des végétations préférentielles des eaux oligotrophes* : placage de Sphaignes, peuplement de Littorelles et de Linaigrettes à feuilles étroites. Ces mares peu profondes peuvent s'assécher complètement lors d'étés secs (cas de l'année 1990) (Thevenin et *al.*, 1991).

- Les grandes mares et étangs à eau minéralisée

Ces mares et étangs de profondeur supérieure à 1 m sont permanents (pas d'assèchement pendant l'été 1990, très sec). L'eau de ces mares subit très certainement l'influence du calcaire sous jacent (assise carbonatée du Bartonien et Lutétien). Il en résulte des eaux minéralisées de dureté* comprise entre 9° et 18° et à pH de ce fait alcalin : 7,5 (8). Ces mares sont localisées sur le plateau d'Oger et dans la partie nord-est des pâtis du Mesnil-sur-Oger.

On peut remarquer sur la carte géologique de Vertus au 1/50 000^e qu'à ces endroits les calcaires marneux du Barthonien sont affleurants.

Ces eaux ont une couleur vert-bleutée, elles sont riches en particules fines en suspension (argiles). Ces étangs sont occupés par des végétations caractéristiques des milieux eutrophes* : grandes roselières à Phragmites, Massettes et Marisques...(Thevenin et *al.*, 1991)

La présence de l'ancienne décharge d'Oger peut représenter une source de pollution pour les mares situées en contre-bas.

II - DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL

1 - Unités écologiques.

a - Description

Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger offrent une diversité d'habitats exceptionnelle sur une petite surface. 20 unités écologiques ont été recensées, dont près de la moitié constituant des habitats humides (mares, roselières...)

Annexe n°9 : Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000

LES GROUPEMENTS ANTHROPIQUES*

Friche et végétation des lieux ensoleillés et piétinés

Code Corine biotopes : 87.2

Surface : 4,52 ha

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Description : il s'agit de faciès issus de perturbations d'origine anthropique. Les friches, dominées par l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), sont le résultat de la recolonisation de remblais d'origine crayeuse déposés sur le site, alors que la végétation des lieux piétinés occupe les secteurs d'accueil ou de passage du public.*

Valeur patrimoniale : Cet habitat présente un intérêt écologique limité à l'échelle du site bien que ces secteurs prairiaux en reconstitution peuvent jouer un rôle important en tant qu'habitats d'espèces (entomofaune, avifaune).

Plantations de résineux

Code Corine biotopes : 83.3

Surface : 0,7 ha

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger

*Description : un secteur des Pâtis d'Oger est concerné par une plantation de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*).*

Valeur patrimoniale : Cette pinède présente un intérêt écologique limité (milieu artificialisé et très pauvre d'un point de vue diversité spécifique).

Milieux anthropiques « Chemin, allées... » et végétation des lieux ensoleillés

Code Corine biotopes : 85 & 87.2

Surface : 7,14 ha

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Description : Cet habitat regroupe les différents layons artificialisés et allées aménagés pour la circulation des voitures et/ou engins forestiers (porteur, débardeur...). Les secteurs entretenus (gazons piétinés et tondu régulièrement) autour de certains étangs de pêche sont intégrés à cet habitat.

Valeur patrimoniale : Très faible.

LES GROUPEMENTS AQUATIQUES

Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses à végétation amphibie

Code Corine biotopes : 22.11 x 22.31

Code Natura 2000 : 3110

Correspondance phytosociologique : *Littorelletalia uniflorae*

Surface : en mosaïque

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Description : cette unité correspond aux formations végétales amphibies des mares acides de faible profondeur. Les espèces qui composent cette formation sont la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), la Pilulaire (*Pilularia globulifera*), la Baldellia fausse renoncule (*Baldellia ranunculoïdes*), l'Apium inondé (*Apium inundatum*), le Scirpe Epingle (*Eleocharis acicularis*)...

Valeur patrimoniale : De part ses surfaces très importantes (qui en font l'un des principaux noyaux de populations à l'échelle de la Champagne-Ardenne), son cortège floristique composé d'espèces rares et menacées, cet habitat est d'une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Eaux oligotrophes à mésotrophes avec végétation à Littorella et Isoetes ou végétation des rives exondées

Code Corine biotopes : 22.12 x 22.32

Code Natura 2000 : 3130

Correspondance phytosociologique : *Nanocyperetalia*

Surface : en mosaïque

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Description : cette formation végétale occupe les bords des mares en voie d'atterrissement* et les dépressions humides ou ornières des chemins qui traversent la lande. Elle se trouve souvent en connexion avec le groupement précédent du *Littorelletalia uniflorae*. Les espèces qui composent cette formation sont la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), la Pilulaire (*Pilularia globulifera*), le Jonc grêle (*Juncus tenageia*)...

Valeur patrimoniale : de même que pour l'unité écologique précédente, la valeur patrimoniale de cet habitat est très importante (espèces caractéristiques rares et en régression en Champagne-Ardenne).

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées

Code Corine biotopes : 22.12 x 22.44

Code Natura 2000 : 3140

Correspondance phytosociologique : *Charatea fragilis*

Surface : en mosaïque

Secteurs concernés : Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

Description : cette formation correspond aux tapis d'algues denses qui tapissent le fond des mares oligo-mésotrophes*, relativement riches en bases dissoutes. Cette formation se trouve souvent en mosaïque avec le *Littorelletalia uniflorae*. L'espèce la mieux représentée sur le site est *Nitella tenuissima*.

Valeur patrimoniale : ces tapis à *Nitella tenuissima* sont rares et présentent donc un intérêt écologique fort.

⇒ Ces 3 unités écologiques sont imbriquées en mosaïque et couvrent une surface globale de 3,6 ha sur les Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger.

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Code Corine biotopes : 22.13 x 22.42

Code Natura 2000 : 3150

Correspondance phytosociologique : *Magnopotamion, Hydrocharition*

Surface : 3,1 ha

Secteurs concernés : Pâtis de Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : végétation des eaux eutrophes dominée par des Potamots ou d'autres plantes aquatiques immergées et enracinées. Les espèces qui composent cette formation sont la Petite Lentille d'Eau (*Lemna minor*), le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*), le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*)...

LES GROUPEMENTS HYGROPHILES

Magnocariçaias

Code Corine biotopes : 53.2.

Correspondance phytosociologique : *Magnocaricion*

Surface : indéterminée. Unités présentes ponctuellement dans les groupements aquatiques.

Secteurs concernés : Pâtis de Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : plusieurs types de cariçaies sont présentes sur les Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger. Le premier type, à base de Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), occupe le bord des mares sous forme de nappe fragmentaire généralement peu dense. Elle s'installe de préférence dans des eaux mésotrophes* plus ou moins acides. Le second, à base de Laïche raide (*Carex elata*) occupe le bord des mares sous forme de touradons soit isolés, soit généralement grands et nombreux.

Roselières

Code Corine biotopes : 53.1

Correspondance phytosociologique : *Phragmition*

Surface : 1,2 ha

Secteurs concernés : Pâtis de Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : ce sont des formations d'hélophytes occupant les bordures des mares et étangs. Plusieurs types existent sur le site, soit formant des roselières hautes lorsque l'espèce dominante est le Roseau commun (*Phragmites australis*), le Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*) ou la Masette à larges feuilles (*Typha latifolia*), soit basse lorsqu'elle est composée par l'Eleocharis des marais (*Eleocharis palustris*).

Tourbière de transition et tremblants

Code Corine biotopes : 54.5

Code Natura 2000 : 7140

Correspondance phytosociologique : *Caricion lasiocarpae*

Surface : 0,01 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger

Description : découvert en 2007, cet habitat n'a été observé que dans 2 petites mares du site. De très faible surface, cet habitat se compose d'une roselière peu dense composée uniquement de Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*). Se développant certainement sur un substrat neutro-alcalin à alcalin (influence des marnes sous-jacentes dans ce secteur des pâtis), cet habitat, très rare à l'échelle régionale, est un groupement pionnier des tourbières alcalines. Elle peut progressivement former un radeau flottant qui évoluera lentement vers les groupements de tourbières alcalines.

Valeur patrimoniale : rare et menacée à l'échelle de la région Champagne-Ardenne, cette cariçaie est d'un intérêt écologique très fort.

Végétation de bas-marais neutro-alcalins

Code Corine biotopes : 54.2A & 54.2I

Code Natura 2000 : 7230

Correspondance phytosociologique :
Hydrocotylo vulgaris – Juncetum subnodulosi

Surface : 0,06 ha

Secteurs concernés : Pâtis de Mesnil-sur-Oger

Description : Cet habitat peut être observé sous 2 formes différentes :

- un groupement pionnier représenté par une formation à Scirpe pauciflore (*Eleocharis quinqueflora*), typiquement décrite comme une espèce des bas-marais alcalins, située sur une très petite surface du sentier principal, aux abords d'une mare accueillant le Marisque (*Cladium mariscus*) et le Scirpe des étangs (*Scirpus lacustris*) ;
- un groupement dominé par le Jonc à tépale obtus (*Juncus subnodulosus*) accompagné du Saule rampant (*Salix repens*), du Marisque (*Cladium mariscus*) et du Calamagrostis lancéolé (*Calamagrostis canescens*).

Marais calcaire à Cladium mariscus*

Code Corine biotopes : 53.3

Code Natura 2000 : 7210*

Correspondance phytosociologique : *Cladietum marisc*

Surface : 0,024 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger

Description : cet habitat reste assez localisé à quelques mares. Il est constitué d'une roselière relativement dense quasi monospécifique* à Marisque (*Cladium mariscus*). Elle se développe dans les eaux les plus minéralisées en relation avec le substratum marneux qui affleure.

Il est extrêmement difficile de positionner les cladiaies au sein de la nomenclature phytosociologique. En effet, les formations à Marisque ne constituent pas un syntaxon à part entière, cette espèce au large spectre écologique ayant la capacité de se développer au sein de groupements très variés (prairie à molinie, radeaux flottants, bas-marais...). La position même du *Cladietum marisci* (roselière à Marisque) est sujette à controverse scientifique.

Thévenin (1991) considère que sa présence est surtout due à la forte minéralisation de l'eau de ces mares et ne relève donc pas directement de la tourbière alcaline.

LANDES, FOURRES, PRAIRIES

Prairie à Molinie sur calcaire et argile

Code Corine biotopes : 37.31

Code Natura 2000 : 6410

Correspondance phytosociologique : *Molinion caeruleae*

Surface : 6,5 ha

Secteurs concernés : Pâtis de Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : cette formation est inféodée aux sols pauvres en nutriments et soumis à une fluctuation du niveau de nappe. Elle peut occuper diverses positions, soit au sein de la lande, dans les pinèdes claires, en bordure des mares et des chemins... Les espèces qui la composent sont la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*), le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), le Cirse des Anglais (*Cirsium dissectum*), la Laîche bleuâtre (*Carex panicea*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*)...

Valeur patrimoniale : milieu encore en assez bon état de conservation et sur des surfaces non négligeables, son intérêt écologique est fort.

Landes sèches

Code Corine biotopes : 31.2

Code Natura 2000 : 4030

Correspondance phytosociologique : *Calluno-Genistion pilosae*

Surface : 4,7 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : cette formation correspond à une lande basse mésophile à xérophile. Elle renferme typiquement la Callune (*Calluna vulgaris*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), le Genêt des Teinturiers (*Genista tinctoria*), la Danthonie retombante (*Danthonia decumbes*), la Fétique capillaire (*Festuca tenuifolia*)...

Valeur patrimoniale : les landes sèches du site Natura 2000 représentent certainement la plus grande surface de cet habitat très rare en Champagne-Ardenne. Accueillant des espèces d'influence atlantique (Genêt d'Angleterre) et continentale (Genêt d'Allemagne non revu en 2007), les landes sèches sont d'une valeur patrimoniale très forte.

Formation de *Juniperus communis* sur les landes ou pelouses calcaires

Code Corine biotopes : 31.88

Code Natura 2000 : 5130

Correspondance phytosociologique : *Calluno-Genistion pilosae*

Surface : 6,3 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : cette formation correspond à une succession phytodynamique de la lande à Callune. Les plantes qui composent ce faciès sont sensiblement les mêmes que pour le *Calluno-Genistion pilosae* mais avec une colonisation par le Genévrier commun (*Juniperus communis*).

Valeur patrimoniale : de même que pour les landes sèches, cette formation à Genévrier commun est d'un intérêt écologique fort sur le site Natura 2000.

Recru forestier de la chênaie acidiphile

Code Corine biotopes : 31.8D51

Correspondance phytosociologique : *Quercion robori petraeae*

Surface : 3,5 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger

Description : il s'agit d'une formation caducifoliée préforestière caractéristique des bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux sur pseudogley*. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) composent cette formation, mélangé avec le Bouleau pendant (*Betula alba*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), le Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)...

Valeur patrimoniale : pouvant être considéré comme un faciès d'embroussaillage des landes sèches, cet habitat pré-forestier a une valeur écologique moyenne à l'échelle du site Natura 2000.

LES BOISEMENTS

Vieilles chênaies acidiphiles à Quercus robur des plaines sablonneuses

Code Corine biotopes : 41.51

Code Natura 2000 : 9190

Correspondance phytosociologique : *Molinio-Quercetum*

Surface : 46,3 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : ce type de formation se développe sur des sols engorgés, à nappe superficielle sous forte influence des précipitations. Ces forêts sont composées du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), de la Bourdaine (*Frangula alnus*), du Tremble (*Populus tremula*). Plusieurs espèces de sorbiers y sont présentes comme l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), *S. semiincisa* ainsi que des saules en bordure des mares (Saule marsault, Saule à nervures nombreuses).

Valeur patrimoniale : bien caractéristique et typique des substrats argilo-siliceux acidiclins (rare à l'échelle de la Champagne-Ardenne), cette chênaie présente un intérêt écologique fort.

Chênaie / Charmaie

Code Corine biotopes : 41.2

Correspondance phytosociologique : *Carpinion betuli*

Surface : 13,5 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : cette formation se rencontre sur des sols trop humides ou trop secs pour le hêtre. L'essence dominante est toujours le Chêne pédonculé (*Quercus petraea*) accompagné par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Charme (*Carpinus betulus*), l'Erable faux-platane (*Acer pseudoplatanus*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*).

Valeur patrimoniale : cet habitat forestier est d'une valeur patrimoniale moyenne.

Bois marécageux de saules et d'aulnes

Code Corine biotopes : 44.91

Correspondance phytosociologique : *Alnion glutinosae*

Surface : 1,05 ha

Secteurs concernés : Pâtis du Mesnil-sur-Oger et Oger

Description : il s'agit d'une formation marécageuse d' Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), habituellement avec des Saules arbustifs en sous-bois.

Valeur patrimoniale : moyenne

b - Evaluation patrimoniale

Parmi les habitats cartographiés, 11 sont inscrits à l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore".

Tableau n°4 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore » :

	Habitat selon l'appellation Natura 2000	Code Natura	Code Corine	Habitat selon l'appellation CORINE Biotope	Surface (ha)			
					Mesnil	Oger	Total	%
11 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses atlantiques à végétation amphibie	3110	22.11 x 22.31	Mares oligotrophes à communautés amphibies pérennes boréales (<i>Littoretalia</i>).	1,92	1,63	3,56	3,49
	Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i> ou végétation des rives exondées (<i>Nanocyperetalia</i>)	3130	22.12 x (22.31 et 22.32)	Communauté naine à <i>Juncus tenageia</i> .				
	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	3140	22.12 x 22.44	Tapis immergé de <i>Nitella</i> .				
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	22.13x22.42	Végétation enracinée émergée (<i>Potamogetonion</i>)	0,76	2,35	3,11	3,05
	Landes sèches	4030	31.2	Lande sub-atlantique à <i>Callune</i> et <i>Genêt</i> .	3,93	0,69	4,62	4,53
	Formations de <i>Juniperus communis</i> sur les landes ou pelouses calcaires	5130	31.88	Fructifiée à <i>Genévrier</i> commun.	6,28	0	6,28	6,16
	Prairies à <i>Molinie</i> sur calcaire et argile (<i>Eu-Molinion</i>)	6410	37.31	Prairies humides acidiphile à <i>Molinie</i> (<i>Molinion</i>).	4,60	1,83	6,43	6,30
	Tourbière de transition et tremblant	7140	54.5	Tourbière de transition	0,01		0,01	0,01
	Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i>*	7210*	53.3	Bas marais alcalin dominé par <i>Cladium mariscus</i> .	0,02		0,02	0,02
	Végétation de bas-marais neutro-alcalin	7230	54.2A & 54.21	Bas-marais alcalin	0,06		0,06	0,06
	Vieilles chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses	9190	41.51	Chênaies pédonculées-tremblaie à <i>Molinie</i> (<i>Molinion-Quercetum</i>).	32,72	13,56	46,28	45,37
Total					50,30	20,06	70,37	68,99
8 HABITATS NON COMMUNAUTAIRE			53.1	Roselières	0,63	0,55	1,18	1,16
				Végétation des lieux ensoleillés	0,49	1,21	1,70	1,67
			87.2	Friches et lieux piétinés	1,41	1,41	2,82	2,76
			53.2	Magnocaricaies	indéterminé			
			31.8D51	Recru forestier	3,53	0	3,53	3,46
			41.2	Chênaie-Charmaie	1,74	11,77	13,51	13,24
				Plantation de résineux	0	0,68	0,68	0,67
			44.91	Bois marécageux de Saules et d'Aulnes	0	1,07	1,07	1,05
				Routes Chemin Sentier	3,65	3,50	7,14	7,07
Total					11,45	20,19	31,63	31,01
TOTAL					61,75	40,25	102	100

En gras : Habitat prioritaire

Annexe n°10 : Fiches "Habitats d'intérêt communautaire"

2 - Flore

a - Etat des inventaires

Tableau n°5 : Etudes existantes sur la flore

Domaine	Etudes	Auteurs	Année	Etat des connaissances
Champignons	Contribution à l'étude de la flore mycologique du département de la Marne : Les forêts communales de Cramant, Avize, Oger et Mesnil-sur-Oger	BODEREAU PRUD'HOMME C.	1997	Moyen
Algues	Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger	THEVENIN DEVORSINE COPPA	1991	Faible
Lichens				Faible
Bryophytes				Moyen
Phanérogames	Contribution au plan de gestion des pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger	CPNCA	1998	Bon
	Plan de gestion « Espaces naturels remarquables du Mesnil-sur-Oger et d'Oger »	CPNCA	2002	

b - Commentaires et évaluation patrimoniale

Aucune espèce de l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore" n'est présente sur le site. Toutefois, la richesse floristique des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger est remarquable. Elle compte 118 espèces de champignons et 221 espèces végétales inventoriées dont 22 patrimoniales :

- 11 sont protégées que ce soit uniquement en Champagne-Ardenne avec par exemple la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) ou sur tout le territoire Français avec la Pyrole intermédiaire (*Pyrola intermedia*).
- 2 sont inscrites sur la liste rouge de la flore menacée de France ; la Pilulaire (*Pilularia globulifera*) et la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), toutes deux à surveiller
- 22 sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne
- 21 sont considérées comme très rares dans le district Champenois et Tertiaire Parisien (RR)

Annexe n°12 : Liste des espèces végétales

Tableau n°6 : Liste des espèces d'intérêt patrimonial (d'après Liste Kerguelen)

Nom scientifique	Nom Français	Prot.	LR	Rareté
<i>Amelanchier ovalis</i> Med.	Amélanchier sauvage		✓	RR Haute-Marne et Ardennes
<i>Apium inundatum</i> (L.) Reichenb. f.	Ache inondée		✓	RR
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl. subsp. <i>Ranunculoides</i>	Flûteau fausse renoncule	R	✓	RR, très menacée
<i>Carex humilis</i> Leyss.	Laïche humble		✓	R-RR
<i>Carex viridula</i> Michaux var. <i>viridula</i>	Laïche tardive		✓	RR partout
<i>Deschampsia setacea</i> (Huds.) Hack.	Canche des marais	R	✓	RR
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. Et Schult.	Scirpe épingle		✓	RR
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (F.X. Hartm.) O. Schwartz	Scirpe pauciflore		✓	RR
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges	R	✓	RR ou disparu
<i>Genista anglica</i> L.	Genêt d'Angleterre	R	✓	RR, menacé
<i>Genista germanica</i> L.	Genêt d'Allemagne	R	✓	RR et très menacé
<i>Juncus tenageia</i> L. f.	Jonc des marécages	R	✓	RR, en raréfaction
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Aschers.	Littorelle	N	✓	RR
<i>Parnassia palustris</i> L.	Parnassie des marais		✓	RR ou disparu
<i>Pilularia globulifera</i>	Pilulaire	N	✓	RR
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	Potamot des tourbières alcalines		✓	RR partout, très menacé
<i>Pyrola chlorantha</i> Swartz.	Pyrole à fleurs verdâtre		✓	RR
<i>Pyrola media</i> Swartz.	Pyrole intermédiaire	R	✓	RR
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes		✓	AR-R
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent		✓	RR
<i>Salix repens</i> (L.) subsp. <i>angustifolia</i> (Wulfen) Neumann	Saule rampant	R	✓	R
<i>Sparganium natans</i> L.	Rubanier nain	R	✓	RR

Légende :

Prot. ; Statut de protection, D ; Départemental, R ; Régional, N ; National

LR ; Espèce inscrite sur Liste Rouge nationale ou régionale, NR ; Non revue en 1998

Rareté : R : Rare, RR : Très rare, AR : Assez Rare (selon la « Nouvelle Flore de Belgique... 4^{ème} édition »)

3 - Faune

a - Etat des inventaires

Tableau n°7 : Etudes existantes sur la faune

Domaines	Etudes	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Oiseaux	- Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger	THEVENIN	1991	Bon
Mammifères		DEVORSINE		Bon
Reptiles	- Contribution au plan de gestion des pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger	COPPA	1998	Bon
Amphibiens		CPNCA		Bon
Arthropodes		- Plan de gestion « Espaces remarquables de Mesnil-sur-Oger et d'Oger »		CPNCA
Mollusques				Nul

b - Commentaires et évaluation patrimoniale

Annexe n°13 : Liste des espèces animales

Tous les groupes à l'exception des Mollusques ont fait l'objet d'observations.

Le groupe le mieux étudié est celui des oiseaux avec 100 espèces recensées, parmi lesquelles 11 sont inscrites à la directive "Oiseaux".

Tableau n°8 : Statut des espèces de la Directive Oiseaux

Nom Scientifique	Nom Français	Statut sur le site	Obs	Protection Nationale
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Passage ou nicheur	2002	✓
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Passage ou nicheur	2002	✓
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Nicheur	2002	✓
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Passage	1980	✓
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Nicheur	1999	✓
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Migrateur	1999	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	Nicheur	1999	✓
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nicheur	1999	✓
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Passage	1999	✓
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Passage	1999	✓
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nicheur	2002	✓

Légende :

Obs : Année de la dernière observation de l'espèce.

Protection nationale : Espèce protégée sur l'ensemble du territoire

Trois de ces espèces sont nicheuses sur les Pâtis du Mesnil-sur-Oger : l'**Engoulevent d'Europe**, le **Martin pêcheur** et l'**Alouette lulu**. La **Bondrée apivore** et le **Pic noir**, espèces forestières à grand territoire, pourraient avoir leur nid sur le site Natura 2000 ou à proximité.

Les mammifères ont également été bien étudiés avec 30 espèces découvertes.

Les données concernant l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) sont également assez exhaustives puisqu'au total, 15 espèces ont pu être observées (Crapaud commun, Tritons, Grenouilles, Salamandres, Orvet, Lézard des souches, Couleuvre à collier...). A noter une espèce d'intérêt communautaire à forte valeur patrimoniale : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) (cf. ci-après).

La faune entomologique a fait également l'objet d'observations, principalement sur les Odonates mais plusieurs données sont disponibles sur les Orthoptères et les Lépidoptères rhopalocères. Au total, 80 espèces ont été inventoriées mais les listes restent néanmoins non exhaustives.

c - Espèces de la Directive Habitats

Annexe n°14 : Fiches "Espèces d'intérêt communautaire"

Annexe n°15 : Cartographie des habitats des espèces d'intérêt communautaire

Trois espèces relèvent de l'annexe II de la Directive Habitats :

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 : 1324

Cette grande chauve-souris fréquente les lieux boisés avec des espaces dégagés (landes, parcs...). Elle chasse sur le site. En Champagne-Ardenne, ses effectifs sont en régression et cette espèce est considérée comme vulnérable sur la liste rouge régionale. La plus grosse colonie se trouvait dans les combles de l'église de Vertus.

Le Grand murin est observé en vol durant ses périodes de chasse préférentiellement sur les zones ouvertes. Les populations qui hivernent dans les cavités de Vertus viennent certainement encore chasser sur les pâtis.

Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechstein*)

Code Natura 2000 : 1323

Cette espèce chasse sur le site. Elle apprécie les lieux boisés et les cultures à proximité de l'eau. Il existe très peu de données sur la répartition de cette espèce en Champagne.

⇒ Pour ces 2 espèces de chauve-souris, les dernières prospections sont trop anciennes pour pouvoir évaluer efficacement de l'état de conservation des populations.

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Code Natura 2000 : 1166

Le Triton crêté est une espèce vulnérable en Champagne-Ardenne, ses effectifs restent relativement faibles. Il se retrouve sur le site dans les mares envahies par une végétation aquatique, bien ensoleillées et profondes.

Des individus adultes de Triton crêté (mâles et femelles) sont régulièrement observés dans certaines mares des pâtis du Mesnil-sur-Oger en période de reproduction de l'espèce (1991, 1998, 2002, 2004). Bien que l'absence d'observations de larves ne permet pas d'attester de manière certaine de la reproduction de l'espèce sur le site, les conditions écologiques favorables et l'observation régulière de l'espèce depuis plusieurs années indique que l'espèce se reproduit très certainement sur le site Natura 2000.

De part le nombre de mares, il reste difficile d'évaluer l'état des populations à l'échelle globale du site.

Tableau n°9 : Evaluation patrimoniale

	Nombre total d'espèces	Directives européennes			Protection		
		Oiseaux	Habitats d'espèces	Berne	PN	PR	LR
Mammifères	30		2	22	11		14
Oiseaux	100	11		99	77		19
Reptiles	7				6		7
Amphibiens	9		1		7		7
Insectes	80						10

Légende :**PN : Protection nationale****PR : Protection régionale****LR : espèce inscrite sur la liste rouge régionale****4 - Place du site dans un ensemble d'espaces remarquables.**

Se trouvant au carrefour des grandes « entités » écologiques que sont les étangs du massif forestier d'Épernay, la vallée de la Marne, et les marais de St Gond, les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger ont une position géographique privilégiée.

En effet, ces derniers sont perchés sur un plateau surplombant les vignes et la plaine céréalière marnaise, et constituent dès lors un îlot de nature sauvegardé pour de nombreuses espèces faunistiques :

- le site offre une bonne halte migratoire pour les oiseaux migrant via la Marne.
- les colonies de chauves-souris ayant élu domicile sur les communes alentour (Vertus, Avize) trouvent ici un terrain de chasse privilégié. Les carrières souterraines de Vertus

(Site Natura 2000 n°FR2100340, site régional n°95), juste éloigné de quelques kilomètres abritent des colonies de Grand Murin et de Vespertillions qui fréquentent régulièrement les Pâtis.

- il constitue aussi un dernier refuge pour les espèces liées aux mares acides et aux landes.

Cette position est d'autant plus stratégique que le site est aussi proche des Pâtis de Damery (site Natura 2000 n°FR2100271, site régional n°26) éloignés de 15 km et des Pâtis de Sézanne / Vindey (site Natura n°FR2100268, site régional n°23) éloignés d'environ 30 km.

Il existe de nombreuses ZNIEFF entre ces 3 Pâtis comme les Corniches boisées de Vertus (n°00718), les Corniches boisées de Grauves (n°00733) ou encore les pelouses et bois de Cormont (n°00718).

Mais il s'agit avant tout de milieux calcaires dont le rôle de corridor écologique est probablement limité.

A priori, seules les landes boisées d'Avize qui se situent à quelques centaines de mètres des Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger sont susceptibles d'avoir une fonction complémentaire avec ceux ci.

La valeur écologique de ces milieux, disjoints de leurs semblables, et qui constituent des îlots de diversité biologique très riches, s'en trouve donc renforcée.

Annexe n°16 : Place du site dans un ensemble d'espaces naturels remarquables.

III - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Annexe n°17 : Activités socio-économiques

1 - Vocations et usages passés du site

Les Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger présentent des milieux qui doivent leur existence à d'anciennes pratiques pastorales et d'extraction de matériaux.

Les landes devaient occuper, il y a encore une centaine d'années, une surface très importante. Aujourd'hui elles ne sont plus que fragmentaires, localisées surtout en bordure des chemins et autour des mares.

L'histoire des landes en Champagne-Ardenne commence au V^e siècle où apparaissent les Campigniens* qui vont créer et développer une puissante économie basée sur le défrichement de la forêt « originelle » : de nombreux restes d'industrie campignienne pour le travail du bois ont été trouvés dans les environs de Romigny (Montagne de Reims) (André, 1985 *in* Thevenin *et al.*, 1991).

Plusieurs sites archéologiques datant de cette époque ont été trouvés au Mesnil-sur-Oger (deux hypogées*) et à Oger (au lieu-dit « les Pâtis » et « la Halle aux vaches ») (POS d'Oger).

Au XII^e siècle, les ordres monastiques vont jouer un rôle déterminant dans cette oeuvre de défrichement. Ils vont créer un domaine sylvo-pastoral important souvent proche des villages.

Et c'est probablement dès cette époque que sont créés les pâtis, c'est à dire les zones de pâturage des plateaux de Mesnil-sur-Oger et d'Oger (d'après les archives, ils figurent parmi les premiers « pâtis » (Puisieulx, Damery, Chigny, Villers Allerand, Serriers...) (Thevenin *et al.*, 1991).

Les sols argileux et hydromorphes* des pâtis interdisant l'agriculture permanente, ce sont donc des pâturages extensifs de bovins ou d'ovins qui furent mis en place. Le fauchage, le pâturage et le brûlis (qui augmente le lessivage des minéraux à long terme) ont contribué à entretenir les conditions oligotrophiques du sol (pauvre en matière minérale).

Les pâtis connurent au cours des temps de nombreuses transformations. Bon nombre d'entre eux disparurent, après l'abandon du pâturage, à cause du reboisement naturel ou artificiel.

L'arrêt de ces pratiques sur les plateaux du Mesnil-sur-Oger et d'Oger se situerait entre 1850 et 1900 (Launois comm. pers.).

Cependant les pâtis du Mesnil sur Oger ont conservé un aspect assez ouvert. En effet, la faible vitalité des pins sur ces sols pauvres ainsi que plusieurs incendies ont permis la conservation de fragments de landes et de prairies à Molinie, caractéristiques de ces anciens pâturages (Thevenin *et al.*, 1991).

L'extraction de meulière (pour les bâtiments et l'entretien des routes) a aussi été fortement pratiquée et a permis l'apparition de mares. Les entrepreneurs étaient tenus de combler ces excavations à la fin du chantier. Mais cette clause qui traduisait un juste souci de préservation de la forêt ne sera pas toujours respectée. Il en résulte les nombreuses mares qui parsèment actuellement les landes.

2 - Vocations et usages actuels du site

a - Gestion du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne

Annexe n°28 : Conventions tripartites Commune/ONF/Conservatoire

Le secteur de pâtis de la parcelle A41 du Mesnil-sur-Oger ainsi que les parcelles B5, B44 et B45 (auxquelles s'ajoutent les parcelles hors site Natura 2000 C5, C6, B41 et B2) à Oger font l'objet d'une convention d'application tripartite passée entre chaque commune, la Direction régionale de Champagne-Ardenne de l'ONF et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Signée le 15 avril 1992, elle a pour objet « la protection de l'entretien biologique des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger ». Elle fixe notamment les limites des sites, décrit les milieux à protéger : landes, mares, pelouse calcaire, marais alcalin et précise les conditions techniques et financières de la convention d'application.

Le Conservatoire a ainsi réalisé depuis 1995 de nombreux travaux de restauration des landes et des mares par l'intermédiaire notamment de l'association d'insertion PISTE de Sézanne.

Tableau n°10 : Travaux de génie écologique réalisés par le Conservatoire depuis 1995

Objectif	Travaux réalisés	Surface traitée	Parcelle concernée	Année d'intervention
Restauration des mares et de landes du Mesnil-sur-Oger	Abattage de pins et bouleaux, arrachage de jeunes pins, débroussaillage de mares	/	A41	1995
	Abattage et débroussaillage	8 ha	A41	1997 et 1998
Restauration des mares et de la lande d'Oger	Abattage de pins et bouleaux, débroussaillage de mares	3 ha	B45	1997 et 1998

De plus, un plan de gestion soutenu par les communes et le conseil régional a été finalisé en 2002. Ce document dont l'objectif est la conservation et la restauration des milieux remarquables des secteurs sous convention (landes, mares, pelouse calcaire, bas-marais alcalin) décrit et planifie les actions de gestion à entreprendre dans les cinq années qui suivent sa réalisation.

b - Sylviculture

Aucun objectif de production sylvicole n'est envisagé sur les zones les plus sensibles (parcelle A 41 sur Mesnil-sur-Oger, B44 et B45 sur Oger).

Les aménagements forestiers des forêts communales du Mesnil-sur-Oger et Oger ont été révisés en 2007. Ils planifient la gestion sylvicole à mettre en œuvre pour les 15 prochaines années (2007-2021).

Les parcelles communales les plus remarquables d'un point de vue écologique et les moins productives (les pâtis composés essentiellement de pins et bouleaux pour ce qui concerne le site Natura 2000) y sont classées dans une série d'intérêt écologique particulier. Par souci de cohérence entre les différents documents, les aménagements forestiers préconisent de mettre en œuvre sur cette série les actions qui seront définies dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale.

La gestion forestière actuelle et future concernant les zones productives se résume essentiellement à du taillis sous futaie avec une reconversion en futaie régulière de chêne ou d'érable sycomore et de merisier. Certains secteurs des forêts communales ont fortement souffert de la tempête de 1999. La régénération naturelle avec sélection de certaines essences a été choisie pour leur reforestation. Pour permettre l'entretien de ces zones, des layons forestiers seront créés.

c - Chasse, pêche et cueillette

✓ La chasse

En forêt du Mesnil-sur-Oger, le bail de chasse autorise à la Société de chasse 30 fusils par saison. La chasse se pratique à la battue. Le sanglier représente le gibier principalement chassé, il y a peu ou pas de prélèvement de petit gibier. Environ deux battues par an sont organisées sur le secteur concernant le site Natura 2000. La chasse a lieu entre le 15 octobre et fin février.

Pendant la durée du bail, le locataire est tenu de faucher et d'élaguer les routes et allées forestières, laies d'aménagement et périmètre et ce, pour le 15 septembre de chaque année. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués par la commune, aux frais du locataire et sous la surveillance du service forestier. Les abords de « la grande sommière » ainsi que ceux du chemin limitant au nord-est les pâtis du Mesnil sur Oger sont gérés par la commune.

A Oger, le bail de chasse de 9 ans (prenant fin à la saison de chasse 2003-2004) autorisait 22 fusils par saison à la Société de chasse. La chasse se pratique à la battue. Le chevreuil et le sanglier représentent le principal gibier, il y a peu ou pas de prélèvement de petits gibiers. Environ trois battues par an sont organisées sur le secteur concernant le site Natura 2000. La chasse a lieu entre le 15 octobre et fin février. Pendant la durée du bail, le locataire est tenu d'entretenir routes et chemins forestiers dans les mêmes conditions qu'au Mesnil-sur-Oger.

Les différentes opérations d'entretien réalisées sur les bords de routes et chemins ne présentent pas de contradictions avec le maintien du patrimoine naturel. Au contraire, elles peuvent maintenir certains secteurs ouverts en régénérant la végétation.

✓ La pêche

A Mesnil-sur-Oger, l'essentiel de la pêche se concentre sur l'étang communal dit le « Grand lac » situé près du parking au nord est du site Natura 2000. Cependant les mares sont aussi pêchées, même si elles ne sont pas officiellement empoissonnées. L'accès à l'étang communal et aux mares des pâtis du Mesnil-sur-Oger est réglementé par un arrêté municipal. L'ouverture de la pêche est fixée au premier dimanche de juin, et la fermeture au 15

novembre. Il n'y a pas de société de pêche, elle est réservée aux habitants et contribuables du Mesnil-sur-Oger, à titre permanent.

Certains enfants ou jeunes peuvent être parfois observés avec des épuisettes pour pêcher les grenouilles. Cette activité semble anecdotique.

Le site comprend sur Oger deux étangs de pêche. L'accès à l'étang de la parcelle B 5 ne fait pas l'objet d'un arrêté municipal, cependant son accès est aussi limité aux habitants et contribuables de la commune.

Le second étang est géré par l'association de pêche « La Persévérante ». Cet étang a été créé en 1976 en bordure d'un secteur de landes remarquables. La Société comprend 125 actionnaires. La pêche ne se pratiquant qu'occasionnellement par les Sociétaires, les abords de l'étang ne sont par conséquent pas sur-fréquentés.

L'ouverture a lieu le second week-end d'avril jusqu'à septembre. La pêche du brochet est cependant autorisée tout l'hiver jusqu'à l'empoissonnement annuel (carpe, gardon, tanche et brochet) réalisé au mois de janvier ou février qui marque la période de fermeture.

Un empoissonnement de truites à lieu tous les ans aux alentours de l'Ascension.

L'entretien des contours de l'Étang est réalisé par les membres de la Société à l'aide de tondeuses et de débroussaileuses.

Les terrains situés à proximité immédiate des deux étangs ne sont pas classés en espace boisé classé.

✓ La cueillette

La cueillette des champignons est autorisée sur les propriétés des deux communes pour tout habitant et contribuable possédant une carte disponible en mairie. Sur la commune du Mesnil-sur-Oger environ 50 personnes possèdent cette carte.

d - Agriculture

Aucune activité agricole n'est pratiquée au sein même du site.

Les coteaux marquant la fin du plateau du Mesnil-sur-Oger et d'Oger accueillent les célèbres vignobles de la côte des blancs. La viticulture représente ainsi la principale activité économique des deux communes.

Compte tenu de leur position en contre-bas par rapport au site, les vignobles ne présentent aucun impact sur celui-ci.

e - Fréquentation, activités culturelles et sociales

Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger connaissent une faible fréquentation essentiellement limitée à la population locale. Ils ne font pas l'objet d'une valorisation touristique par les communes qui préfèrent éviter une affluence trop forte risquant de mettre en péril la faune et la flore.

Des randonnées sont également régulièrement organisées par les associations locales.

Le Conservatoire propose chaque année, dans le respect de la convention tripartite Commune/ONF/Conservatoire, une visite guidée du site.

Cependant il est observé depuis peu un phénomène de sur-fréquentation par engins motorisés qui se développe et s'accroît fortement sur le site. Il en résulte une dégradation importante de la lande mais aussi des chemins forestiers. Leur impact sur certaines stations d'espèces patrimoniales est loin d'être négligeable (Communauté à Jonc grêle (*Juncus tenegia*) dans les chemins exondés).

f - Plan d'Occupation du sol

Les communes de Mesnil-sur-Oger et d'Oger possèdent toutes deux un plan d'occupation des sols (aujourd'hui appelé Plan Local d'Urbanisme).

- Le POS de Mesnil-sur-Oger a été approuvé le 11 septembre 1986
- Le POS d'Oger a été approuvé le 22 mars 1999, et modifié le 20 juin 2000

La zone comprise dans le périmètre du site Natura 2000 des pâtis de Mesnil-sur-Oger est classée en zone NC, c'est à dire non constructible et à protéger en raison de la qualité de son paysage et de ses écosystèmes. Toute installation et travaux divers sont soumis à autorisation. Cette zone est aussi soumise aux servitudes relatives à la protection des bois et des forêts (régime forestier).

Une petite partie au nord est de la parcelle A41 est classée en zone NCv, secteur de protection de l'appellation contrôlée Champagne.

Sur le périmètre des Pâtis d'Oger, toutes les parcelles cadastrales sont aussi classées en zone NC.

Seules les parcelles A32, B5, B6, B44 et B45 sont soumises au régime forestier.

Espaces Boisés Classés :

Les parcelles relevant du régime forestier ne peuvent être défrichées. Une demande doit être préalablement adressée au Préfet. (Article R363-3 du Code forestier).

Annexe n°6 : Plan d'occupation des sols.

g - Infrastructures humaines

Le site n'est pas urbanisé. Il existe cependant un certain nombre d'aménagements destinés aux loisirs et à l'accueil du public :

- des aires de stationnement. (près de l'étang de pêche sur les Pâtis de Mesnil-sur-Oger ainsi que celui des Pâtis d'Oger sur la parcelle B 5, et à l'entrée de l'ancienne décharge sur la parcelle B2/46).
- un terrain aménagé pour la pétanque à proximité de la route départementale 238 en bordure de la parcelle 27 au sud.
- des tables, bancs, et poubelles disposés autour des trois étangs de pêche.
- un local et une buvette localisés au nord de l'étang loué par la société de pêche « la Persévérante » (parcelle B 45).

Nous pouvons par ailleurs noter que des barrières ou des chaînes interdisent l'accès de la plupart des layons forestiers par la route (à l'exception du chemin rural des plantations).

h - Anciennes décharges communales

Annexe n°17 : Activités socio-économiques

Les anciennes carrières ont très souvent été utilisées comme décharge communale (parcelle B45 et B46 d'Oger).

La décharge du Mesnil-sur-Oger (parcelle A41) a commencé à recevoir des déchets au plus tard en 1973 (Bournérias, 1973). Elle a été fermée en 1989 et remblayée par la suite.

Les décharges d'Oger (parcelle B45 et B46) sont apparues à la même époque, elles ont perduré jusqu'à l'ouverture de la décharge au nord-est de la parcelle cadastrale B 45. En 1983, un tri sélectif sommaire a été mis en place. Le bois et le fer étaient récupérés, le reste, formant le refus de tri, était incinéré. Cette décharge a été fermée en 1995 et remblayée par la suite avec des matériaux inertes et de la terre afin de restaurer le paysage. Une partie de la friche a été plantée en sapin, l'autre partie sert actuellement de dépôt de terre à disposition des viticulteurs.

i - Activités industrielles

La commune d'Oger a été sollicitée par une entreprise de concassage de béton souhaitant s'installer sur le site de l'ancienne décharge communale. Ce projet a depuis été abandonné.

j - Autres

Sur le plateau d'Oger, M. Loche, propriétaire de parcelles, a installé des étables pour accueillir 6 chevaux.

Dans ce cadre, M. Loche a entrepris certains aménagements (comme le remblaiement de mares) qui ont malheureusement eu un impact direct sur le patrimoine naturel. Plusieurs

habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont directement affectés par ces opérations.

Un constat a été établi le 20 juillet 2004 par deux agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et en présence d'un représentant de la DIREN. De plus, un compte-rendu floristique de la visite du 29 juillet 2004 (en compagnie de plusieurs botanistes, de M. et Mme Loché, de l'ONCFS et du CSP) a été rédigé par Franck Dargent, membre du CSRPN. Ce document fait un point précis sur l'état de la situation.

IV - ANALYSE ECOLOGIQUE

1 - Dynamique et évolution actuelle

Peu après l'abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles, le site Natura 2000 devait être constitué d'une mosaïque de milieux de landes, de prairies à Molinie, de formations à Genévrier, parsemée de nombreuses mares oligotrophes*.

Privée de toute gestion par pâturage, la strate herbacée des milieux terrestre a eu tendance à se banaliser. La Callune (*Calluna vulgaris*) et la Molinie (*Molinia caerulea*) se sont développées jusqu'à représenter des groupements monospécifiques* dans certains secteurs.

Le *Calluno Genistion* et le *Molinion caeruleae* ont ensuite été colonisés par les boisements de bouleaux, puis par la forêt (*Quercion roberi-patrae*, *Carpinion betuli*). Le Pin sylvestre, issu des essais de plantation menés par l'Office National des Forêts, suit aussi la même évolution. Cette évolution naturelle entraîne la banalisation, voir la disparition de ces habitats relictuels qui ne supportent pas le couvert forestier.

Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger illustrent parfaitement cette dynamique, où les habitats de landes constituent désormais un îlot relictuel cerné par la forêt. Sur le Pâtis d'Oger, cette dynamique a été plus prononcée, la forêt couvrant une grande partie du site et les habitats sont plus morcellés.

L'évolution des écosystèmes aquatiques a été beaucoup moins prononcée.

En effet, compte tenu de leur caractère oligotrophe* la dynamique végétale est restée relativement limitée voir nulle pour les petites mares. Elles ne se sont pas encore comblées, mais ont cependant subi l'impact du couvert forestier, faisant régresser les espèces héliophiles (*Littoretalia*, *Nanocyperetalia*...).

Pour les mares plus mésotrophes*, l'envahissement progressif des grand hélrophytes (*Phragmition communis*) pourrait entraîner, à long terme, leur atterrissement*.

Annexe 11 : Schéma de la dynamique de la végétation

2 - Evaluation de l'état de conservation**Tableau n°11 : Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces communautaires**

Habitat ou espèce communautaire (Code Natura 2000)	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat	Remarques
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses atlantiques à végétation amphibie (3110)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Les derniers étés relativement secs (durée d'exondation estivale plus longue) ont eu tendance à dégrader les faciès typiques de l'habitat.
Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i> ou végétation des rives exondées (<i>Nanocyperetalia</i>) (3130)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	La pratique de loisirs motorisés (quad) semble avoir détruit sur le site quelques secteurs très fragiles.
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (3140)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Relativement stable écologiquement, la végétation benthique à <i>Chara sp.</i> est en relativement bon état de conservation sur le site.
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Stable écologiquement et bien représenté à l'échelle du site, cet habitat est en bon état de conservation malgré quelques risques de pollution ou d'envasement.
Landes sèches (4030)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Avec l'abandon des pratiques traditionnelles (pâturage...), les landes se sont embroussaillées et progressent vers le stade forestier. Les Landes des Pâtis du Mesnil-sur-Oger sont encore encore bien ouvertes.
	Embroussaillage	Bon : 5-25 % Moyen : 25-50 % Mauvais : > 50 %		
Formations de <i>Juniperus communis</i> sur les landes ou pelouses calcaires (5130)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Cet habitat ne présente pas de faciès typique puisque le Genévrier n'est jamais dominant et présent sur des surfaces très restreintes.
	Embroussaillage	Bon : 5-25 % Moyen : 25-50 % Mauvais : > 50 %		
Prairies à Molinie sur calcaire et argile (<i>Eumolinion</i>) (6410)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Ces prairies qui se développent soit au sein de la lande, soit sous couvert forestier ou au bord des chemins présentent un cortège floristique caractéristique.
	Embroussaillage	Bon : 5-25 % Moyen : 25-50 % Mauvais : > 50 %		
Vieilles chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Relativement jeunes, les peuplements ne présentent pas un sylvo-faciès favorable

Habitat ou espèce communautaire (Code Natura 2000)	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat	Remarques
sablonneuses (9190)	Présence de bois morts et/ou sénescents	Bon : présence de quelques arbres morts ou sénescents par ha Mauvais : absence de bois morts ou sénescents		puisque la phase de maturation et de sénescence est sous-représentée ou absente.
Tourbière de transition et tremblants (7140)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	De surface très petite, cet habitat présent cependant un cortège typique
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i>* (7210)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	De surface très petite, cet habitat est très restreint et ne s'exprime que par la présence d'une cladiaie relativement restreinte.
Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	De surface très petite, cet habitat présente cependant un cortège typique (<i>Juncus subnodulosus</i> , <i>Eleocharis quinqueflora</i> ...).
Triton crêté (1166)			☺ (?)	L'observation régulière du Triton crêté, en lien avec la qualité de son habitat de reproduction et environnant, permette de penser que l'état de conservation de l'espèce est bon.
Vespertilion de Bechstein (1323)			☹ (?)	En l'absence de données récentes et qui nécessiteraient la mise en place d'inventaires lourds et coûteux, l'état de conservation des populations est considéré pour ces 2 espèces comme mauvais.
Grand Murin (1324)			☹ (?)	

3 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

a - Tendances naturelles

Autrefois gérés par le pâturage ovin/bovin traditionnellement extensif, et occasionnellement par le brûlis, les milieux de landes et de prairies à Molinie tendent à se refermer petit à petit. Ces milieux « semi-naturels » induits par les activités anthropiques* sont, dans la plupart des cas, voués à disparaître s'ils sont privés de gestion.

Sur le site Natura 2000, les habitats de landes, de prairies à Molinie et de formations à Génévrier ont fortement régressé au profit de la Chênaie-Charmaie et des plantations de pins. Dans certains cas, c'est la Chênaie acidiphile* qui s'exprime le mieux au détriment des landes. Le gestionnaire se trouve alors confronté à un choix difficile : favoriser un habitat d'intérêt communautaire plutôt qu'un autre...

L'évolution des milieux aquatiques suit aussi cette dynamique, les habitats de mares oligotrophes* ne pouvant s'exprimer sous le couvert forestier et les mares étant, à terme, comblés par l'accumulation des branches et des feuilles mortes.

La rareté et l'intérêt patrimonial des milieux ouverts au niveau local tendent à favoriser la conservation de ces habitats au détriment de la Chênaie acidiphile*. Les opérations de gestion seront donc principalement orientées vers la restauration des landes et des prairies à Molinie. La Chênaie acidiphile* reste cependant un habitat de fort intérêt écologique qu'il convient de conserver en partie.

b - Tendances directement induites par l'homme

✓ L'exploitation forestière

Les parcelles communales les moins productives, et ayant la plus grande valeur patrimoniale sont classées en série d'intérêt écologique.

La gestion forestière actuelle se résume à du taillis sous futaie avec conversion en futaie régulière de Chêne ou d'Erable sycomore et de Merisier. Les coupes sont réalisées par la technique des cloisonnements. Cette méthode, en concentrant les dégâts provoqués sur le sol aux seuls cloisonnements, dégrade moins les milieux que si le débardeur se déplace un peu partout dans la forêt. Cette méthode n'est cependant pas toujours respectée par les exploitants forestiers. Ainsi, le passage des engins dans la lande de la parcelle A41 en 2002 a occasionné des dégâts sur les formations végétales. De plus, des déchets de coupes ont été entassés sur les mares forestières.

Il est donc nécessaire de canaliser le passage des engins d'exploitation afin d'éviter d'endommager les zones sensibles, et d'interdire le comblement des mares avec des déchets de coupes.

Suite à l'exploitation, la régénération naturelle est favorisée pour le renouvellement des peuplements forestiers.

Il existe peu d'éléments sur l'exploitation forestière effectuée sur les parcelles privées. Une surface importante des parcelles privées est occupée par des Chênaies acidiphiles*, relativement peu productives, et il semble que leur exploitation soit limitée.

✓ L'abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles

Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger ont été régulièrement pâturés jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Les moutons n'étaient pas présents toute l'année, les pâtis constituaient probablement un lieu de pacage lors des grandes transhumances des troupeaux Lorrains et Champardenais.

C'est donc l'homme, qui grâce à cette conduite extensive des troupeaux, a favorisé le maintien des pâtis.

L'abandon du pâturage suite à l'apparition d'une nouvelle forme d'agriculture a entraîné la disparition progressive de ces milieux. Ces terrains peu productifs n'ont jamais été vraiment exploités, mais les éleveurs de moutons ont cessé d'y faire paître leurs troupeaux. Les pâtis ont dès lors commencé à disparaître à cause de l'évolution naturelle qui s'en est suivie (embroussaillage), ou bien des plantations des exploitants forestiers. Il ne reste aujourd'hui

que des petites surfaces qui constituent des îlots de diversité biologique pour de nombreuses espèces animales et végétales devenues rares en Champagne-Ardenne.

✓ Les activités de loisirs

La pêche

La pente douce des berges des petites mares et de certains étangs a favorisé l'établissement d'une diversité de communautés végétales en liaison avec la variation du niveau de l'eau et de l'exondation croissante en période de basses eaux. On peut leur comparer la pauvreté de la végétation des étangs dont les berges sont à pente raide (« Grand-lac » au Mesnil-sur-Oger et l'étang loué par la « Persévérante » à Oger.).

L'étang communal d'Oger, parcelle B 45, présentait une végétation très riche en relation avec une topographie des berges en pente douce. Cet étang a été recreusé durant l'hiver 1989-1990, ce qui a fait disparaître l'habitat à Littorelle (Habitat 3110, Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation à Littorella ou Isoetes ou végétation annuelle des rives exondées (Nanocyperetalia)). L'étang de pêche loué à « la Persévérante » est empoissonné tous les ans.

Des empoissonnements non réglementés ont été effectués sur une grande partie des mares constituant les Pâtis de Mesnil-sur-Oger (parcelle A 41). La pêche y est pratiquée occasionnellement.

L'impact est vraisemblablement négatif sur les populations de batraciens, plusieurs témoignages des locaux affirmant la baisse de leurs effectifs.

Il est important de signaler l'extrême fragilité de ces milieux. L'impact sur la flore reste limité sauf dans les étangs empoissonnés en Carpes. Cependant l'impact sur les populations faunistiques est plus important, les Perches, Brochets et Gardons consommant les pontes et les têtards des amphibiens, mais aussi de nombreux insectes. De plus, certains locaux ont déjà été surpris à pêcher directement grenouilles et tritons afin d'agrémenter leurs mares ou étangs personnels. Rappelons que la capture des batraciens est réglementée pour les grenouilles vertes et rousses, et interdites pour toutes les autres espèces.

La chasse

Le sanglier et le chevreuil constituent le principal gibier prélevé, le petit gibier n'est que très peu chassé. De plus, la pratique de la chasse ne semble pas devoir évoluer à l'avenir.

L'impact de la chasse sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire reste donc limité.

✓ Autres activités de loisirs

Les activités de pique-nique se limitent essentiellement aux étangs aménagés pour la pêche et à leurs abords. Les deux communes ayant pourvu les abords des étangs de poubelles, il n'y a pas de « dépôts sauvages » de déchets.

Des feux de camp ont été allumés sur la parcelle A 41, la commune a donc installé à l'entrée du parking de Mesnil-sur-Oger un panneau rappelant l'interdiction de faire des feux.

La pratique de véhicules tout-terrain (quad notamment) a régulièrement été remarquée. La plupart des acteurs concernés (Communes, Sociétés de chasse, ONF...) regrette leur présence.

Les chemins argileux sont très sensibles à l'érosion lorsque le sol est détrempe et les quads ont tendance à éviter le chemin pour ne pas rester enlisés. Certains secteurs des Pâtis du Mesnil-sur-Oger fortement labourés par ces engins sont devenus impraticables pour les autres usagers.

Un passage trop fréquent de ces engins représente une menace importante car elle peut entraîner la destruction ou la pollution de nombreux habitats (3110, 3130, 3140, 3150, 4030). De plus, plusieurs stations d'espèces rares de faible surface sont localisées sur les chemins (Scirpe pauciflore, Jonc grêle, Pilulaire) et donc directement menacées par cette activité.

Il est donc nécessaire d'intervenir rapidement afin de réglementer cette pratique sur les secteurs les plus fragiles.

✓ Les anciennes décharges

Après leur fermeture, les décharges présentes sur le site ont été remblayées avec de la craie. S'il diminue l'impact visuel des décharges, ce traitement ne protège pas les milieux extérieurs des pollutions par infiltration ou par ruissellement.

Il existerait donc un risque pour les mares et les étangs proches de celles-ci et se trouvant en contrebas.

Les mares se trouvant au nord-est de la parcelle A 41 sur Mesnil-sur-Oger, et celle présente sur la parcelle B2 45 sur Oger sont donc susceptibles d'être touchées par ces pollutions.

De plus, le changement de la nature du substrat est responsable de la colonisation de ces milieux par une flore nitrophile.

✓ Implantation d'un centre de concassage de béton

Le projet n'est plus d'actualité. Dans le cas où celui-ci serait poursuivi, il faudra prévoir une étude d'incidence dans le cadre de la réglementation s'appliquant aux sites Natura 2000.

c - Aspects juridiques, réglementaires et conventionnels

✓ Convention de gestion

La convention tripartite signée par le Conservatoire, l'ONF, et les communes fait du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne le gestionnaire écologique de 47 % de la surface du site.

✓ Réserve naturelle nationale

Le classement en Réserve naturelle d'une partie du site Natura 2000 induit le respect d'une réglementation notamment relative à l'arrachage, au déplacement ou à la perturbation des espèces animales et végétales.

Aussi, toutes les opérations de restauration devront s'inscrire dans le plan de gestion de la Réserve naturelle afin d'obtenir l'autorisation préfectorale inhérente à la mise en place de toute opération.

✓ Espaces Classés Boisés

Le défrichement des parcelles bénéficiant du régime forestier est interdit. Une demande doit être préalablement adressée au Préfet. (Article R363-3 du Code forestier).

d - Synthèse

Les différents facteurs évoqués ci-dessus ont une influence directe sur la détermination des objectifs de gestion et des préconisations de gestion qui en découlent.

Le facteur prépondérant à prendre en compte dans la définition des mesures de gestion est la dynamique naturelle du site qui en l'absence de gestion occasionne :

- un boisement progressif au profit des milieux ouverts ;
- une eutrophisation et un comblement des mares.

Tableau n°12 : Récapitulatif des facteurs influençant la gestion et actions envisagées

Facteurs	Origine	Actions envisagées
Boisement spontané des landes à Callune et à Genêts et des prairies acidiphiles à Molinie	Tendance naturelle	Arrachage des jeunes plants, recépage des rejets, abattage des ligneux
Tendance à l'atterrissement et l'eutrophisation des mares.	Tendance naturelle Activités humaines	Curage des mares
Impact des anciennes décharges sur le sol et sur l'eau.	Conséquence des activités humaines	Analyse de la qualité des eaux et des sols à proximité des décharges
Passage d'engins tout terrain.	Activité humaine	Interdire le passage d'engins tout terrain
Empoisonnement et pêche dans les mares des pâtis.	Activité humaine	Essai de pêche électrique Informer la population locale
Manque de connaissance du site.	Humaine	Réaliser des compléments d'inventaires

4 - Vulnérabilité des habitats

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci dans le contexte du site Natura 2000. L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats de la directive "Habitats-Faune-Flore". Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Tableau n°13 : Degré de vulnérabilité des habitats

Type d'habitat	Fragilité de l'habitat	Menaces		Vulnérabilité	Remarques
		Importance	Type		
Eaux oligotrophes très peu minéralisées à végétation amphibie (3110)	Forte	Moyenne	Embroussaillage Pollution des eaux superficielles Empoisonnement Ornières par des quads	★★★	Sur les pâtis du Mesnil-sur-Oger, ces habitats restent peu menacés et peu vulnérables si ce n'est par la fermeture du milieu. Sur les pâtis d'Oger cependant, certains aménagements ont eu un impact fort sur ces habitats qui restent très vulnérables sur ce secteur.
Eaux oligotrophes avec végétation à Littorella et Isoetes ou végétation des rives exondées (<i>Nanocyperetalia</i>) (3130)					
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	Moyenne	Forte	Embroussaillage Pollution des eaux superficielles Empoisonnement Assèchement des mares	★★	A court terme, cet habitat n'est pas menacé. Cependant, l'absence de gestion sur le long terme pourrait avoir des impacts importants. Sur Oger, cet habitat reste plus vulnérable.
Habitat des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)	Forte	Forte	Embroussaillage Pollution des eaux superficielles Empoisonnement Assèchement des mares	★★	A court terme, cet habitat n'est pas menacé. Cependant, l'absence de gestion sur le long terme pourrait avoir des impacts importants. Sur Oger, cet habitat reste plus vulnérable.
Landes sèches européennes du <i>Calluno-Genistion</i> (4030)	Moyenne	Forte	Embroussaillage Enrésinement (naturel ?)	★★	Il s'agit d'un habitat encore bien représenté à l'échelle du site. Bien que peu menacé à court terme, l'absence de gestion et la fermeture du milieu menace à moyen terme cet habitat.
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes (5130)	Faible	Moyenne	Fermeture du couvert forestier	★★	Cette formation, bien présente sur le site, est néanmoins menacée par la fermeture du couvert forestier.
Prairies à Molinie du <i>Molinion caeruleae</i> (6410)	Forte	Forte	Embroussaillage Pollution des eaux superficielles	★★	
Touillère de transition et tremblant (7140)	Moyenne	Moyenne	Fermeture du couvert forestier Assèchement des mares	★★	Bien que de surface très réduite, cet habitat, isolé au cœur du site, n'est réellement menacé que par une fermeture progressive du couvert forestier.
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i>* (7210)	Moyenne	Faible	Assèchement des mares	★★	Cet habitat reste peu menacé et vulnérable.
Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230)	Forte	Forte	Piétinement et ornière Assèchement du milieu Embroussaillage	★★★	Certains secteurs sont très vulnérables au piétinement puisque situés sur le layon central des pâtis du Mesnil-sur-Oger
Chênaies acidiphiles à <i>Quercus robur</i> (9190)	Faible	Faible	Coupe rase	★	Cet habitat n'est pas menacé.

Tableau n°14 : Degré de vulnérabilité des espèces

Espèces	Fragilité de l'espèce	Menaces		Vulnérabilité	Remarques
		Importance	Type		
Grand Murin	Forte	Moyenne	Perturbation des gîtes hivernaux	★★	Espèce très fragile à l'échelle de la Champagne-Ardenne, les données peu nombreuses disponibles à l'échelle du site, rendent difficile toute évaluation de la vulnérabilité. Les populations observées dans les anciennes carrières de Vertus étant globalement stables, on peut estimer cependant que ces espèces ne sont pas fortement vulnérables sur le site.
Vespertilion de Bechstein	Forte	Moyenne	Perturbation des gîtes hivernaux	★★	
Triton crêté	Moyenne	Moyenne	Assèchement des mares Empoisonnement Pollution des eaux superficielles	★★	L'important réseau de mares existant permet certainement à cette espèce de se maintenir. Toutefois, bien que ne mettant pas en péril l'espèce à l'échelle du site, l'empoisonnement de certaines mares reste la menace la plus importante.

5 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

Tableau n°15 : Hiérarchisation des enjeux de conservation

Habitats/Espèce	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Eaux oligotrophes très peu minéralisées à végétation amphibie (3110)	★★★	☺	★★★	①
Eaux oligotrophes avec végétation à Littorella et Isoetes ou végétation des rives exondées (<i>Nanocyperetalia</i>) (3130)	★★★	☹	★★★	①
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	★★★	☺	★★	②
Habitat des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)	★★	☺	★★	②
Landes sèches européennes du <i>Calluno-Geniston</i> (4030)	★★	☹	★★	①
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes (5130)	★★★	☹	★★	①
Prairies à Molinie du <i>Molinion caeruleae</i> (6410)	★★	☺	★★	①
Touillère de transition et tremblant (7140)	★★★	☺	★★	②
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i>* (7210)	★★	☺	★★	②
Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230)	★★★	☺	★★★	①
Chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> (9190)	★★	☺	★	③
Grand Murin (1324)	★★★	☺	★★ ?	③
Vespertilion de Bechstein (1323)	★★★	☺	★★ ?	③
Triton crêté (1166)	★★★	☹	★★	②

Valeur patrimoniale / Degré de vulnérabilité : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Niveau de priorité : Fort (①), Moyen (②), Faible (③)

6 - Conclusion sur l'état de référence du site

Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger résultent des pratiques ancestrales et sont riches d'une faune et d'une flore rares et menacées.

Ils constituent encore aujourd'hui un ensemble complexe de mares, de landes et de boisements imbriqués les uns aux autres qui s'étendent sur plus d'une centaine d'hectares et dont le maintien dépend des volontés locales.

Les principaux interlocuteurs sont les communes qui possèdent 80% de la surface concernée par le site Natura 2000, et l'ONF car ces terrains bénéficient en grande partie du régime forestier.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne noue depuis plusieurs années de bonnes relations de travail avec ces interlocuteurs dans le cadre de la gestion écologique des terrains qui sont sous convention.

Plusieurs parcelles font donc déjà l'objet de mesures de protection et de gestion visant à la sauvegarde de son patrimoine naturel. Seuls 35% de la surface du site Natura 2000 ne bénéficient pas de ces mesures. Ces parcelles sont avant tout forestières, pour la plupart privées, et à vocation sylvicole.

La quasi-totalité des parcelles communales (~ 60% de la surface du site) est classée en Réserve Naturelle Nationale.

Le site reste donc dans l'ensemble peu menacé par les activités humaines.

C - OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme correspondent aux grandes lignes à suivre pour parvenir à conserver ou restaurer les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans leur état optimal et sur de longues durées.

3 objectifs sur le long terme peuvent être définis :

1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

D'après la hiérarchisation des habitats réalisée précédemment, une attention toute particulière devra être portée sur les habitats hygrophiles des *Littorelletea uniflorae* et/ou de l'*Isoëto-Nanojuncetea*, du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*, la végétation benthique à *Chara spp.* Les habitats de lande sèche du *Calluno-Genistion* et des prairies à Molinie devront également faire l'objet d'une attention particulière.

Tableau n°16 : Objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Habitat	Code Natura 2000	Objectif surface	Objectif conservation	Commentaires
Eaux oligotrophes très peu minéralisées à végétation amphibie	3110	↔	↗	
Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i> ou des rives exondées	3130			
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	↔	↔	
Habitat des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	↔	↔	
Landes sèches européennes du <i>Calluno-Genistion</i>	4030	↗	↗	L'augmentation de surfaces de ces 3 habitats sera réalisée au dépend des accrus forestiers. Le débroussaillage et l'entretien régulier devrait permettre aisément l'amélioration de leur état de conservation (diversification du cortège floristique).
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes	5130	↗	↗	
Prairies à Molinie du <i>Molinion caeruleae</i>	6410	↗	↗	
Toubière de transition et tremblant	7140	↔	↔	Très localisé (sur seulement 2 mares), cet habitat devra pour les 6 prochaines années être laissé à sa dynamique naturelle
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> *	7210	↔	↗	Parfois mono-spécifique, l'état de conservation des cladiaies pourra être amélioré en favorisant les espèces compagnes des bas-marais neutro-alcalins

Habitat	Code Natura 2000	Objectif surface	Objectif conservation	Commentaires
Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230	↔	↗	L'objectif est d'améliorer l'état de conservation de cet habitat en tentant de diversifier son cortège floristique
Chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i>	9190	↔	↗	

Légende : ↔ : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

L'augmentation de surface des habitats ouverts (landes, prairies à molinie...) devra se faire au détriment des accrus forestiers de pins, bouleaux ainsi que de certains secteurs de pinèdes assez âgés. Les forêts de pins possèdent malgré tout une valeur patrimoniale non négligeable pour la région puisque elles peuvent accueillir des espèces telles que les Pyroles, le Monotrope sucepin. Les mesures de gestion devront s'attacher à respecter les particularités de ces faciès forestiers, notamment en prenant en compte la présence de ces espèces afin d'éviter leur disparition. De la même façon, les magnocariçaises à *Carex vesicaria* (habitat non communautaire) possèdent une valeur patrimoniale pour la région et ne devront pas être détruites pour tenter de favoriser un autre habitat.

Le maintien du Triton crêté passe quant à lui par le maintien de l'ouverture des mares, la conservation de mares en eau pendant sa période de reproduction (mi-mars à fin avril) et par le maintien des herbiers aquatiques dans lesquels il s'abrite.

2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités

Afin de vérifier la pertinence des travaux de gestion, des suivis floristiques devront être mis en place. Ceci permettra de comparer la structure et la composition floristique des placettes fixes, d'en évaluer l'évolution au fil du temps et selon les résultats d'ajuster les opérations de gestion.

Plusieurs compléments d'inventaires devront également être réalisés afin de préciser le statut d'un certain nombre de taxons sur le site, notamment celles des amphibiens et des Chiroptères dont l'état des populations reste à ce jour méconnu.

Le suivi dans le temps des groupes bio-indicateurs (végétation, insectes, oiseaux) pourrait permettre en outre de mieux appréhender la pertinence de futures mesures de gestion.

3 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local

L'implication locale de la population et des élus à la préservation de leur patrimoine naturel est un facteur très important pour permettre le maintien des habitats sur le long terme.

II - STRATEGIES DE GESTION

Objectifs à long terme	Facteurs	Stratégies de gestion
I - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la directive « Habitats-Faune-Flore»	L'embroussaillage des habitats d'intérêt communautaire	Abattage, débroussaillage pour restaurer des surfaces disparues d'habitats communautaires
		Entretien par pâturage extensif sur les habitats de lande à Callune et prairie à molinie.
	Envasement et fermeture des mares	Débroussaillage de la périphérie des mares
		Curage léger d'une partie du fond de la mare
	Gestion sylvicole des boisements	Gestion spécifique des accrus forestiers sur les anciennes prairies
		Conservation d'îlots de vieillissement
Conservation de bois morts		
II - Acquérir une meilleure connaissances des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités	Connaissances limitées des milieux et de la faune	Suivi des bio-indicateurs du site caractérisant l'évolution écologique du site (flore, oiseaux...)
		Mettre en place des suivis des populations de Triton crêté et autres espèces d'amphibiens
		Réaliser un inventaire des populations de micromammifères et de chiroptères
		Mettre en place un suivi des populations d'insectes (Lépidoptères, Orthoptères et des Odonates)
III - Sensibiliser le public et les collectivités et encourager une gestion durable du site	/	Communication dans le bulletin municipal
		Réunions publiques / visites nature
		Elaboration d'un infosite
		Organisation de chantier nature

III - OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 - Restaurer et entretenir les milieux ouverts de landes, prairies à molinie et bas-marais alcalins

Objectif à long terme visé :	Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Habitats concernés :	4030, 5130, 6410, 7210
Facteurs d'influence :	Dynamique naturelle d'embroussaillage Piétinement par la fréquentation du public ou le pâturage

Les landes sèches ainsi que les prairies à Molinie méritent une attention particulière. Des opérations de restauration en priorité afin de débroussailler le milieu et entretenir ces formations relictuelles doivent être rapidement engagées. Les secteurs encore en bon état de conservation devront être régulièrement entretenus soit par débroussaillage/fauche, soit par pâturage comme cela était le cas autrefois sur les pâtis.

Les formations de bas-marais sont beaucoup plus limitées dans l'espace et présentent actuellement un taux d'embroussaillage faible. Cependant, il pourra être envisagé un débroussaillage si les saules venaient à se développer rapidement. Ces formations devront comme les autres milieux ouverts être régulièrement entretenues.

Dans le cas de la mise en place d'un pâturage sur un secteur intégrant des éléments très sensibles (mares, layon) très sensibles à toute perturbation, il pourra être envisagé une mise en défens de ces éléments afin de limiter leur dégradation.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 1	Réouverture des landes, prairies à molinie et bas-marais envahis par les arbustes	***
GH 2	Entretien par fauche/débroussaillage de l'ouverture des landes, prairies et bas-marais en bon état de conservation	***
GH 3	Entretien par pâturage de l'ouverture des landes, prairies et bas-marais en bon état de conservation	***
GH 4	Décapage superficiel afin de favoriser les groupements pionniers	*
GH 5	Mise en défens d'habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire	**
GH 13	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	**

2 - Restaurer et entretenir le réseau de mares

Objectif à long terme visé :	Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Espèce/Habitats :	Triton crêté, 3110, 3130, 3140, 3150
Facteurs d'influence :	Fragile à toute perturbation extérieure (piétinement) Evasement

L'exceptionnelle densité de mares et le patrimoine naturel qui s'y développe reste cependant très fragile à l'échelle du site. Certaines mares doivent être restaurées (débroussaillage en périphérie, léger curage pour certaines d'entre elles...) tandis que les plus fragiles et vulnérables pourront être protégées par des enclos ou des barrières (temporaires ou

permanentes). La présence de poissons (perche soleil, carpe, brochet...) dans certaines mares perturbent fortement le milieu et ont un impact direct sur les populations de Triton crêté. Des pêches électriques pourront régulièrement être réalisées afin de limiter ces impacts.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 6	Restauration de mares	***
GH 7	Faucardage des roselières et cladiaies	**
GH 5	Mise en défens d'habitats et d'habitats d'espèce d'intérêt communautaire	**
GH 8	Pêche électrique afin de limiter les populations de poissons	**
GH 13	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	**

3 - Maintenir et préserver les boisements patrimoniaux

Objectif à long terme visé : Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Habitats concernés : 9190
Facteurs d'influence :

Certaines pinèdes se développent sur d'anciennes prairies à molinie et landes relictuelles. Sans toutefois remettre en question le couvert forestier, celui-ci pourra être éclairci soit par la création de clairières, soit par l'abattage d'arbres afin de favoriser la lumière au sol. Ces opérations, outre le fait qu'elles permettent d'hétérogénéiser la structure du peuplement, favorisent du même coup les habitats de landes ainsi que les habitats de chiroptères et du Triton crêté.

Toute intervention avec des produits chimiques devra être proscrite et remplacée par des actions mécaniques.

De plus, il devra être favorisé, à l'échelle du site, les phases de maturation puis de sénescence des peuplements forestiers afin de mieux diversifier encore leur structure et favoriser les gîtes estivaux à chiroptères.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 9	Création ou rétablissement de clairières	***
GH 10	Travaux d'éclaircissement des peuplements forestiers selon une logique non productive (série d'intérêt écologique)	***
GH 11	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	**
GH 12	Favoriser les phases de sénescences des peuplements forestiers	*
GH 13	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	**

4 - Améliorer les connaissances sur la faune et la flore

Objectif à long terme visé :	Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Evolution du milieu et des espèces inféodées

Bien qu'une grande partie du site Natura 2000 (parcelles communales principalement) aient déjà fait l'objet de nombreuses études et diagnostics écologiques, les données ne sont jamais exhaustives. La preuve en est la découverte de nouvelles stations d'espèces en 2007 sur certains secteurs de la Réserve naturelle des pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (Laîche filiforme, Laîche des montagnes, Grassette vulgaire...). De plus, un milieu et ses espèces inféodées évoluent sans cesse et se doit d'être régulièrement étudié.

Aussi, il est important en parallèle des opérations de gestion prévues dans le cadre du présent documents d'objectifs d'engager des études complémentaires qui devront s'intéresser aux principaux taxons du site (chiroptères, amphibiens, insectes, oiseaux).

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
SE 1	Compléments d'inventaires sur les chauve-souris	***
SE 2	Compléments d'inventaires sur les amphibiens et notamment le Triton crêté	***
SE 3	Compléments d'inventaires sur les insectes	**
SE 4	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	*

5 - Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé :	Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Evolution du milieu et des espèces inféodées

Au bout des 6 années que dure le document d'objectifs, il doit être réalisé un bilan afin d'évaluer la pertinence des actions de restauration et d'entretien. Parfois, une même action sur 2 secteurs de landes peut avoir des effets différents. Chaque milieu est unique et nécessite donc un suivi de l'impact de la gestion.

Deux critères permettront de mettre en évidence les effets de la gestion :

- le suivi des bio-indicateurs pour analyser l'évolution de l'état de conservation des habitats
- l'évolution de la surface des habitats d'intérêt communautaire au bout des 6 années.

De plus, un échantillon représentatif de la diversité des types de mares pourra être suivi sur le long terme (transect de végétation...).

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
SE 5	Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insecte) de l'état de conservation des habitats communautaires	***
SE 6	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive	***
SE 7	Suivi écologique à long terme d'un échantillon de mares référence	**

6 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site

Objectif à long terme visé : Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteurs d'influence : -

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 nécessite des actions de communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site et les actions mises en œuvre sur le site. La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Deux moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- la réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information ;
- l'édition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.

Toutes ces actions devront se faire en cohérence avec celles préconisées pour la Réserve Naturelle Nationale.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
FA 1	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	**
FA 2	Installation de panneaux d'information et de sensibilisation	**
FA 3	Edition d'une lettre d'information	**
FA 4	Réalisation de sortie « nature »	**

7 - Ajuster le périmètre Natura 2000

Objectif à long terme visé : Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteurs d'influence : -

L'actuel périmètre n'est pas calé sur les limites des parcelles cadastrales (ce qui peut fortement compliquer la mise en place des contrats Natura 2000), il intègre certains secteurs de propriétés privées en marge du site qui présente un intérêt écologique assez faible.

De plus, la multiplicité de périmètres (Natura 2000, Réserve Naturelle, convention Communes/ONF/CPNCA) complique la lisibilité des différents outils mis en œuvre.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
AD 1	Définition d'une nouvelle proposition de zonage	*

8 - Suivi administratif et mission d'assistance technique de la structure animatrice

Objectif à long terme visé : Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteurs d'influence : -

Afin d'inscrire pleinement le document d'objectifs dans une dynamique locale, la structure animatrice par le biais de réunion et de rencontre sur le terrain, devra dans un premier temps inciter les propriétaires à contractualiser des opérations Natura 2000. Elle sera donc ensuite logiquement amenée à assister les propriétaires dans le montage administratif et technique des contrats.

Cette structure d'animation devra enfin coordonner le suivi administratif du DOCOB (rédaction des bilans annuels et final, réunions du comité de pilotage...) en relation directe avec les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale.

Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
AD 2	Incitation à la contractualisation et accompagnement des propriétaires dans le montage des contrats Natura 2000	***
AD 3	Réalisation des bilans annuels et final du docob	**

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code opération	Priorité (*** : forte ** : moyenne * : non prioritaire)	Intitulé de l'action du docob	Type opération	Contrat Natura 2000	
						Code Contrat	Intitulé
Maintenir et favoriser les habitats d'intérêt communautaire	1 - Restaurer et entretenir les milieux ouverts (landes, prairies à Molinie et bas-marais alcalins)	GH 1	***	Réouverture des landes, prairies à Molinie et bas-marais envahis par les arbustes	Contrat Nat2000	F 27 001 CA1	Création ou rétablissement de clairières ou de lande
						MO-CA-01	Réouverture d'habitats par débroussaillage
		GH 2	***	Entretien par fauche de l'ouverture des landes, prairies à Molinie et bas-marais en bon état de conservation	Contrat Nat2000	MO-CA-03	Entretien mécanique ou manuel des habitats
		GH 3	***	Entretien par pâturage de l'ouverture des landes, prairies à Molinie et bas-marais en bon état de conservation	Contrat Nat2000	MO-CA-02 MO-CA-02b	Entretien des habitats ouverts par pâturage Pose et entretien de clôtures
		GH 4	*	Décapage superficiel afin de favoriser les groupements pionniers	Contrat Nat2000	MO-CA-06	Décapage et étrépage sur de petites surfaces
		GH 5	**	Mise en défens d'habitats et d'habitats d'espèce d'intérêt communautaire	Contrat Nat2000	MO-CA-09	Mise en défens d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire
		GH 13	**	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	Charte Nat2000		
	2- Restaurer et entretenir le réseau de mares	GH 6	***	Restauration de mares	Contrat Nat2000	MO-CA-07	Création ou rétablissement de mares (pour le Triton crêté)
						F 27 002 CA2	Création ou restauration de mares forestières
		GH 7	**	Faucardage des roselières et cladiaies	Contrat Nat2000	MO-CA-05	Faucardage des formations végétales inondées
		GH 5	**	Mise en défens d'habitats et d'habitats d'espèce d'intérêt communautaire	Contrat Nat2000	MO-CA-09	Mise en défens d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire
		GH 8	**	Pêche électrique afin de limiter les populations de poissons			
		GH 13	**	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	Charte Natura 2000		
	3 – Maintenir et préserver les boisements patrimoniaux	GH 9	***	Création ou rétablissement de clairières	Contrat Nat2000	F 27 001 CA1	Création ou rétablissement de clairières ou de lande
		GH 10	***	Travaux d'éclaircissement des peuplements forestiers selon une logique non productive	Contrat Nat2000	F 27 005 CA10	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (pour le Triton crêté et les chiroptères)
GH 11		**	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	Contrat Nat2000	F 27 008 CA06	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques -	
GH 12		*	Favoriser les phases de sénescences des peuplements forestiers	Charte Natura 2000			
GH 13		**	Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux	Charte Nat2000			
Améliorer les connaissances sur le site	4 - Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore	SE 1	***	Compléments d'inventaires sur les chauve-souris	Etude		
		SE 2	***	Compléments d'inventaires sur les amphibiens	Etude		
		SE 3	**	Compléments d'inventaires sur les insectes	Etude		
		SE 4	*	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	Etude		
	5 - Evaluer l'impact de gestion	SE 5	***	Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insecte) de l'état de conservation des habitats communautaires	Etude		
		SE 6	***	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive	Etude		
		SE 7	**	Suivi écologique à long terme d'un échantillon de mares "référence"	Etude		
Intégrer la conservation du site dans le contexte local	6 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site	FA 1	**	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	Animation		
		FA 2	**	Installation de panneaux d'information et de sensibilisation	Animation		
		FA 3	**	Edition d'une lettre d'information	Animation		
		FA 4	**	Réalisation de sortie « nature »	Animation		
	7 - Ajuster le périmètre Natura 2000	AD 1	*	Définition d'une nouvelle proposition de périmètre Natura 2000 (groupe de travail local commune/propriétaires/DIREN/ONF/Conservatoire)	Administratif		
	8 - Suivi administratif et mission d'assistance	AD 2	***	Incitation à la contractualisation et accompagnement des propriétaires dans le montage des contrats Natura 2000	Administratif		
		AD 3	**	Réalisation des bilans annuels et final du docob	Administratif		

D - PROGRAMME D' ACTIONS

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

1 - Lien avec les opérations de la Réserve Naturelle Nationale

Il est primordial que les préconisations de gestion définies dans le DOCOB soient cohérentes et harmonisées avec celle du plan de gestion de la Réserve naturelle.

Les préconisations de gestion du DOCOB n'étant engagé que sur les habitats et habitats d'espèces communautaires, elles sont moins nombreuses et moins détaillées.

Par souci de cohérence et de lisibilité, un tableau a été réalisé, mettant en évidence la correspondance entre les différentes actions du DOCOB et du plan de gestion de la réserve naturelle.

Annexe n°23 : Tableau d'équivalence ente les mesures Natura 2000 et les mesures de la Réserve naturelle

2 - Les différents outils financiers pour la mise en œuvre

Trois outils financiers permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB : le Contrat Natura 2000, la charte Natura 2000 et l'animation générale du site.

Pour bénéficier de ces aides financières, la parcelle concernée doit être incluse, même partiellement, dans le site Natura 2000.

1. Animation générale du site

Les prestations d'animation et de suivi sont définis par un cahier des charges général élaboré par la DIREN. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000.

Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

Annexe n°25 : Cahier des charges de la prestation d'animation et de suivi du DOCOB par un maître d'ouvrage

2. Contrat Natura 2000 :

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 (version du 3 octobre 2006) ont été définis à l'échelle régionale par la DIREN (code régional par mesure, cahier des charge type ...). Ces cahiers des charges "type" sont opérationnels pour le présent DOCOB et serviront donc de base pour l'élaboration des contrats Natura 2000.

Pour ces contrats, les financements relèvent de la mesure 227 du DRDR en ce qui concerne les mesures forestières et de la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

3. Charte Natura 2000

Ce nouvel outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques en "bon père de famille" sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptée à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classées par grands type de milieux.

Cet outil peut-être avantageux pour les grandes surfaces et donc généralement les parcelles forestières.

Les contrats et charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayant-droit des parcelles concernées.

Annexe n°18 : Cahier des charges de la charte Natura 2000

Annexe n°19 : Cahier des charges "type" régionaux des contrats Natura 2000

Annexe n°20 : Cahier des charges des autres mesures (études, suivi...)

Pour chaque mesure de gestion, de suivi et étude ou d'animation, il est précisé les maîtres d'ouvrages (MOA) et maître(s) d'œuvre potentiel (MOE).

3 - Opérations de gestion

Ce premier thème aborde les opérations les plus lourdes, les plus indispensables et sans doute les plus délicates du document d'objectifs. Ces opérations visent la restauration, le maintien et l'amélioration de la qualité biologique du site à travers une intervention concrète sur ses habitats.

La difficulté réside dans la période d'intervention selon les objectifs fixés. Toute intervention induisant un « traumatisme » important sur les habitats et les espèces doit impérativement intervenir hors des périodes où ces derniers sont vulnérables.

Ainsi, la plupart de ces opérations s'effectueront en fin d'été et pendant l'automne afin d'éviter la pleine période d'activité biologique.

GH 1 - Réouverture des landes, prairies à molinie et bas-marais envahis par les arbustes

Priorité : ***

L'abattage des pins consiste à restaurer voir agrandir les secteurs accueillant la végétation de lande ou en créer de nouvelles.

L'opération consistera à marquer les arbres de lisière de la zone à rouvrir et d'abattre manuellement (de préférence) ou mécaniquement tous les arbres et/ou arbustes se développant à l'intérieur de la zone. Cependant, quelques arbres remarquables ou d'intérêt paysager pourront être conservés à l'intérieur de cette parcelle. Ils devront être explicitement désignés avant le début des travaux. Les rémanents devront être exportés en dehors du secteur d'intervention sur une place de moindre intérêt écologique. L'entretien de la clairière afin de limiter les rejets sera possible lors de deux débroussaillages ou fauches complémentaires.

La surface des clairières devra être comprises **entre 750 et 2500 m²**. Plusieurs clairières relativement proches pourront être créées ou entretenues afin de constituer un réseau pertinent de landes à callunes.

Pour les secteurs relictuels de prairies à Molinie, il sera réalisé un débroussaillage des arbustes et arbres sur les secteurs définis sur la carte des habitats d'intérêt communautaire.

Bien que la période de réalisation de débroussaillage ne soit autorisée qu'entre le 16 août et le 28 février, certaines opérations pourront être réalisées au mois de juillet (le brûlage des rémanents devant toujours se faire en période automnale ou hivernale afin de limiter les risques de feu des pâtis).

Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 différents selon la surface d'intervention :

- F 27 001 CA1 : Création ou rétablissement de clairières ou de lande (si surface < à 1500 m²) ;
- MO-CA-1 : Réouverture d'habitats par débroussaillage (si surface > à 1500 m² pour les clairières à lande).

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 2 - Entretien par fauche/débroussaillage de l'ouverture des landes, prairies à molinie et bas-marais

Priorité : ***

Après ouverture, les secteurs de landes ou de prairies doivent être régulièrement entretenus. Un débroussaillage manuel ou mécanique peut ainsi être réalisé afin que le milieu ne se referme irrémédiablement. En effet, après un premier débroussaillage, de nombreux rejets peuvent très rapidement se développer et reformer une strate arbustive en quelques années. Bien que la période de réalisation de débroussaillage ne soit autorisée qu'entre le 16 août et le 28 février, certaines opérations pourront être réalisées au mois de juillet (le brûlage des rémanents devant toujours se faire en période automnale ou hivernale afin de limiter les risque de feu des pâtis).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 :

- MO-CA-03 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 3 - Entretien par pâturage de l'ouverture des landes, prairies à molinie et bas-marais

Priorité : ***

De part les surfaces de landes et prairies importante, notamment sur les pâtis du Mesnil-sur-Oger, il apparaît opportun de remettre en place un entretien par pâturage en complément d'opération de débroussaillage.

Sur les secteurs de landes et prairies à molinie, un pâturage ovin semble le plus adapté. La callune et la molinie seraient abruties, limitant leur développement parfois important et diversifiant le cortège floristique (les graminées notamment).

Cependant, si cette opération est envisagée, les modalités de mise en oeuvre (période de pâturage, chargement...) devront faire l'objet d'une étude préalable et certains secteurs ou mares devront être mis en défens.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 :

- MO-CA-02 et MO-CA-02b : Entretien des habitats ouverts par pâturage et pose et restauration de clôtures

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : Agriculteur local, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

GH 4 - Décapage superficiel pour favoriser les groupements pionniers

Priorité : *

Parfois, l'horizon superficiel du sol s'est fortement enrichi en matière minérale suite à une accumulation de litière. Le cortège floristique peut alors considérablement s'appauvrir.

Le but du décapage superficiel est d'enlever l'horizon superficiel pour remettre à nu une plage de sol nu (argile, horizon tourbeux...). Ainsi, les cortèges végétaux pionniers sont favorisés ainsi qu'un certain nombre d'espèces patrimoniales.

Il est primordial que cette opération « s'appuie sur une réflexion cohérente de la part du gestionnaire » car en l'absence de précaution, un décapage peut s'avérer traumatisant pour le milieu.

Cette opération de gestion peut être intégrée à des contrats Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

Contrats Natura 2000 :

- MO-CA-06 : Décapage et étrépage manuels ponctuels sur de petites placettes...

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 5 - Mise en défens d'habitats et d'habitats d'espèces communautaire

Priorité : **

Certains habitats naturels sont très localisés et très vulnérables à toute perturbation extérieure (piétinement du public ou d'un troupeau ...). Ainsi, bien que cette action ne soit pas prioritaire, il pourra être mis en défens (de manière permanente ou temporaire) certains

secteurs. Différents moyens pourront être utilisés (clôture électrique ou grillage pour le troupeau, barrière en bois...).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 :

- MO-CA-09 : Mise en défens d'habitats et d'habitats d'espèces communautaire

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 6 - Restauration de mares

Priorité : ***

Le site présente un réseau exceptionnel de mares et l'objectif prioritaire n'est donc pas la création de mares supplémentaires. Par contre, certaines d'entre elles présentent un degré d'atterrissement* plus ou moins important et sont parfois colonisées en bordure par les pins et les saules. Un tapis important de feuilles et de vases sont parfois observées.

L'intervention sera de préférence manuelle mais pourra être mécanisée si les garanties de non perturbation du milieu (tassement du sol, pénétration dans la parcelle boisée...) sont garanties. Une mare ne devra jamais être curée intégralement mais en plusieurs phases successives. Les plages nues devront être favorisées puisqu'elles abritent un nombre important d'espèces patrimoniales (Canche des marais, Littorelle uniflore, Pilulaire...).

Cette opération de gestion peut être intégrée à 2 contrats Natura 2000:

- MO-CA-07 : Restauration/entretien de mares
- F 27 001 CA2 : Création/restauration de mares forestières

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 7 - Faucardage des roselières et cladiaies

Priorité : **

Cette action vise à limiter la banalisation des roselières en rajeunissant la végétation, et à empêcher la colonisation des ligneux. Afin de limiter l'impact sur les espèces inféodées à de tels milieux, la fauche devra respecter certaines clauses techniques (cf. cahier des charges en annexes).

Le secteur d'intervention et la surface de fauche devront être préalablement fixé. Une roselière ne devra jamais être fauchée intégralement. En effet, la préservation de zones refuges doit permettre le maintien des populations animales (avifaune principalement).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 :

- MO-CA-05 : Faucardage des formations végétales inondées (roselière)

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 8 - Pêche électrique afin de limiter les impacts des poissons

Priorité : **

La présence d'une importante population de poissons dans les mares permanentes du Mesnil-sur-Oger fragilise directement la pérennité des espèces animales y résidant (Triton crêté). L'entomofaune ainsi que les batraciens subissent la prédation de Carpes, Brochets, Perche soleil et autres poissons. Ils semblent responsable de la baisse des effectifs de grenouilles vertes (*Rana esculenta*).

Cette action consiste à effectuer des pêches électriques sur les mares où l'eau est la plus trouble (matière mise en suspension par les carpes...) afin de prélever le maximum de poissons pour à terme éliminer totalement la présence de ces prédateurs.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique + ONEMA

GH 9 - Création ou rétablissement de clairières

Priorité : ***

L'abattage des pins consiste à restaurer voir agrandir les clairières existantes accueillant des habitats communautaires (landes, prairies à molinie, mares...) ou en créer de nouvelles. Il devra être réalisé en priorité sur les secteurs relictuels de landes, de prairies à molinie et de secteurs riches en genévriers.

L'opération consistera à marquer les arbres de lisière de la zone à rouvrir et d'abattre manuellement (de préférence) ou mécaniquement tous les arbres et/ou arbustes se développant à l'intérieur de la zone. Cependant, quelques arbres remarquables ou d'intérêt paysager pourront être conservés à l'intérieur de cette parcelle. Ils devront être explicitement désignés

avant le début des travaux. Les rémanents devront être exportés en dehors de la clairière sur une place de moindre intérêt écologique. L'entretien de la clairière afin de limiter les rejets sera possible lors de deux opérations complémentaires.

La surface des clairières devra être comprises **entre 750 et 2500 m²**. Plusieurs clairières relativement proches pourront être créées ou entretenues afin de constituer un réseau pertinent de landes à callunes.

Cette opération de gestion peut être intégrée à 2 contrats Natura 2000 différents selon la surface d'intervention :

- F 27 001 CA1 : Création ou rétablissement de clairières ou de lande (si surface < à 1500 m²) ;
- MO-CA-1 : Réouverture d'habitats par débroussaillage (si surface > à 1500 m² pour les clairières à lande).

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés

GH 10 - Travaux d'éclaircissement des peuplements forestiers selon une logique non productive

Priorité : ***

Le Pin sylvestre fait dégénérer le Genévrier et constitue un facteur important qui limite le développement de cet habitat.

Il est cependant favorable à la présence de la Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*) (cette plante se retrouve également sous les Callunes) et à l'apparition de faciès d'acidification dans les mares (placages de Sphaignes) favorables à certains Odonates.

Il convient donc d'abattre préférentiellement les Pins portant préjudices aux Genévriers. Bouleaux et Trembles seront aussi coupés de manière sélective afin d'obtenir un boisement clairsemé et permettre au Genévrier de se développer.

Ces opérations d'éclaircie du peuplements forestiers sont aussi favorables aux Chiroptères ainsi qu'au Triton crêté.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 :

- F 27 005 CA10 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, Conservatoire

GH 11 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques

Priorité : **

Les habitats aquatiques des mares et les populations de Triton crêté sont très sensibles à toute pollution chimique (accélère l'eutrophisation des mares, mortalité des tritons...). Aussi, il convient sur le site Natura 2000 de prendre toutes les précautions nécessaires à la bonne préservation de la qualité des eaux superficielles.

Tout projet de dégagement ou débroussaillage chimique ou mécanique devra être remplacé par des interventions manuelles. Cette mesure peut s'appliquer sur le mini bassin-versant des mares et des habitats hygrophyles.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 forestier :

- F 27 008 CA6 : Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

MOE : ONF, prestataires privés

GH 12 - Favoriser les phases de sénescence des peuplements forestiers

Priorité : *

Une grande partie de la biodiversité entomologique réside dans les espèces sapro-xylophages. La survie de ces espèces nécessite de maintenir le cycle naturel des écosystèmes forestiers. Sur une surface réduite comme celle des Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger, le maintien des activités sylvicoles ainsi que la conservation des milieux ouverts limitent les possibilités d'évolution de la forêt.

Sur les Pâtis de Mesnil-sur-Oger, une grande partie de la parcelle A 41 n'est pas exploitée (Arrêté d'aménagement forestier) et constitue un bon îlot de vieillissement (mesure valable jusqu'au prochain aménagement forestier).

Sur les Pâtis d'Oger, aucune mesure n'existe sur la Chênaie acidiphile*.

Cette opération de gestion n'a pas été retenue par le groupe de travail régional définissant les cahiers des charges des contrats Natura 2000 forestiers pour la Champagne-Ardenne. Elle ne peut donc pas faire l'objet de financements Natura 2000. Toutefois, elle peut faire l'objet d'un engagement ou d'une recommandation de la charte Natura 2000 du site.

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

GH 13 - Respect des bonnes pratiques de préservation des milieux

Priorité : **

Outre les actions spécifiques de restauration et d'entretien des milieux naturels, il est préconisé dans le cadre du DOCOB le respect de bonnes pratiques en "bon père de famille".

Ces engagements, qui relèvent du bon sens, sont regroupés par grands types de milieux : habitats forestiers, milieux ouverts (pâtis) et mares...

Exemple de quelques bonnes pratiques : ne pas combler les mares, ne pas empoisonner, ne pas drainer les mares, favoriser les essences secondaires des peuplements forestiers...

Ces bonnes pratiques sont intégrées à la charte Natura 2000 qui permettra une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour propriétaire ou l'ayant-droit.

☞ *Cahier des charges des bonnes pratiques : cf. Charte Natura 2000 en annexe*

MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ONF)

II - SUIVIS, INVENTAIRES ET ETUDES COMPLEMENTAIRES

Une grande partie du site Natura 2000 étant aussi classée en Réserve Naturelle Nationale, toute capture ou prélèvement d'espèces dans le cadre d'une étude devra être inscrite dans le plan de gestion de la RNN (d'où la nécessaire cohérence entre le DOCOB et le plan de gestion de la Réserve).

SE 1 - Compléments d'inventaires sur les chauves-souris

Priorité : ***

Les populations de chauves-souris restent peu connues sur le site en terme d'espèces mais aussi d'effectifs. Pourtant, elles apprécient particulièrement les clairières forestières et les zones humides où les insectes (leur nourriture principale) sont bien représentés.

L'étude consiste donc à inventorier et estimer l'état des populations des chauves-souris en période estivale et le milieu environnant (territoires de chasse des chauves-souris) du site Natura 2000. De plus, une estimation des effectifs du Grand Murin et du Vespertilion de Bechstein devra être précisée.

Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris sur le site, deux techniques pourront être utilisées :

- l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (juillet et août) ;
- la capture par filet pour une identification précise.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 2 - Compléments d'inventaires sur les amphibiens

Priorité : *** (prioritaire au titre du Triton crêté)

Etant donnée la densité du réseau de mares, les prospections réalisées pour la rédaction du présent document d'objectifs n'ont pas permis de réaliser un diagnostic complet pour les populations de Triton crêté ainsi que pour les autres espèces d'amphibiens.

Des prospections complémentaires devront permettre de préciser la diversité en amphibiens du site Natura 2000 en tenant compte des caractéristiques des mares (profondeur, couvert forestier, herbiers aquatiques, présence de poissons...) et ce afin de mieux préciser la cartographie des habitats de reproduction des espèces patrimoniales.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 3 - Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères)

Priorité : **

La diversité de milieux (herbiers aquatiques, landes à callunes et genévriers, habitats forestiers ...) favorise un cortège d'insectes tout à fait exceptionnel. Mais ce taxon très large reste encore mal connu sur le site et les inventaires, qui nécessitent généralement de nombreuses campagnes de prospections, sont encore à ce jour incomplets.

Aussi, il apparaît primordial de posséder des données précises sur les cortèges entomologistes en présence et plus précisément sur les Lépidoptères (papillons), les Odonates (libellules) et les Orthoptères (sauterelles et grillons).

Les secteurs de landes, de mares et de prairies à Molinie feront l'objet de cette étude en priorité.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 4 - Compléments d'inventaires sur les oiseaux

Priorité : *

Les données disponibles sur les oiseaux sont relativement anciennes et doivent être remises à jour. Il pourra être réalisé un inventaire des espèces ainsi qu'une estimation des populations pour les espèces patrimoniales nicheuses (Engoulevent d'Europe, Alouette Lulu...). Comme les oiseaux sont de très bons bio-indicateurs, il est très important d'améliorer les connaissances à leur sujet sur le site Natura 2000.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 5 - Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insecte) de l'état de conservation des habitats communautaires

Priorité : ***

Ces suivis seront réalisés à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

Ils devront permettre de conclure sur l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 6 - Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive

Priorité : ***

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2005-2006 (cf. cartes des unités écologiques).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

SE 7 - Suivi écologique à long terme d'un échantillon de mares

Priorité : **

Un échantillon représentatif de la diversité des mares sera constitué et un protocole d'étude devra être défini. Celui-ci devra permettre un suivi à long terme (20-30 ans) de l'évolution des mares : suivi des espèces patrimoniales (flore, odonates...), transect, cartographie des groupements végétaux observés, suivi des niveaux d'eau, évolution de la mare en fonction de la gestion...

Ce suivi écologique pourra être mis en œuvre dans le cadre des mesures de la Réserve naturelle.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : Financements Réserve naturelle (cf. Futur Plan de gestion de la Réserve naturelle)*

III - FREQUENTATION, SENSIBILISATION ET PEDAGOGIE

FA 1 - Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale

Priorité : **

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site sur le terrain.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale et les différents partenaires, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

FA 2 - Installation de panneaux d'information et de sensibilisation

Priorité : **

Une grande partie des dégradations que l'on peut observer en général sur un site naturel est due à l'ignorance des personnes qui ne réalisent pas qu'ils perturbent durablement le milieu. Les panneaux devront expliquer l'intérêt du site et les bonnes pratiques et la réglementation (Réserve Naturelle) en place sur certains secteurs du site Natura 2000.

Pour se faire, des panneaux d'information pourront être installés aux principaux endroits fréquentés (allée forestière, layon, étang de pêche).

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

FA 3 - Edition d'une lettre d'information

Priorité : **

Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information.

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local sur les objectifs du réseau Natura 2000.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

FA 4 - Réalisation de sorties « nature »

Priorité : **

La valorisation pédagogique auprès du grand public d'un site Natura 2000 est un objectif important.

Aussi, des sorties « nature » pourront être régulièrement organisées. Elles permettront de montrer concrètement les actions réalisées ou développer un thème précis : la végétation des landes et des mares, la gestion forestière sur une parcelle d'intérêt écologique...

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

IV - SUIVI ADMINISTRATIF

AD 1 - Nouvelle proposition de zonage

Priorité : *

Le périmètre actuel du site Natura 2000 ne se superpose pas aux limites cadastrales. Il en découle que certaines parcelles sont coupées en deux ce qui complique la mise en œuvre des contrats Natura 2000.

De plus, la superposition des périmètres sur le site des pâtis de Mesnil-sur-Oger et Oger complique la lisibilité des actions ainsi que leur mise en œuvre par les différents partenaires (communes, financeurs...).

Enfin, le périmètre Natura 2000 actuel n'englobe pas l'ensemble des habitats naturels patrimoniaux.

Il apparaît donc pertinent de réunir un groupe de travail (propriétaires/communes /ONF/Conservatoire) afin de discuter de ces ajustements à réaliser.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

AD 2 - Incitation des propriétaires à la contractualisation et accompagnement au montage administratif des contrats

Priorité : ***

Les acteurs locaux principalement concernés par les opérations Natura 2000 sont clairement identifiés sur le site (communes et quelques propriétaires privés, ONF, Conservatoire). Cependant, des réunions d'information pourront être organisées auprès des quelques propriétaires privés pour les inciter à contractualiser des opérations Natura 2000 ou signer une charte et bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Il apparaît, de plus, primordial que la structure en charge de l'animation du site assiste tout propriétaire (privé ou collectivité territoriale) ou ayant droit dans la définition des actions à engager sur ses terrains et dans le montage administratif du contrat.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

AD 3 - Réalisation des bilans annuels, triannuel et final du document d'objectif

Priorité : **

Bilan annuel

La structure en charge de la phase d'animation du docob devra réaliser un bilan annuel des opérations : contrats réalisés, suivis scientifiques ou opérations de communication réalisés, réunion avec les propriétaires privés...

Le comité de pilotage pourra être réuni tous les ans ou 2 ans afin de faire le point sur l'état d'avancement des opérations.

Bilan global à la fin du docob

De plus, à la fin des six années du docob, un bilan global devra être rédigé par la structure animatrice. Ce bilan devra faire l'inventaire des opérations Natura 2000 réalisées (contrat, études scientifiques...) et montrer dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été remplis. Ce bilan servira de base de réflexion pour la réalisation du 2^e docob.

☞ *Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi*

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

V - PLAN DE TRAVAIL

Annexe n°21 : Cartographie simplifiée des travaux

Annexe n°24 : Calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière

Le plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions engagées et les opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts de gestion et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

BIBLIOGRAPHIE

Bailly G., 1992, *Catalogue des types de stations forestières de Brie champenoise*, Association pour la Recherche et l'Education Phytoécologique, Besançon ; 355p.

Bissardon M. et Guibal L., 1997, *CORINE biotopes, Version originale, Types d'habitats français*, ENGREF, Nancy ; 217p.

Bodereau Prud'Homme C., 1997, *Contribution à l'étude de la flore mycologique du département de la Marne : Les forêts communales de Cramant, Avize, Oger et Mesnil-sur-Oger*,
Thèse de 3^{ème} cycle, Faculté de Médecine de Reims ; 188 p.

Bournérias M., 1981, *L'herborisation générale de la Société Royale de Belgique, du Laonnois méridional à la Brie et à la Champagne du 30 juin au 2 juillet 1978*,
Bull. Soc. Roy. Bot. Bel. 114 ; pp 76-88

Bournérias M., Demange M., Démares M., Engel R., Gerbaud O., Melki F., Quentin P., Tyteca D. et al., 1998, *Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg*,
Société française d'Orchidophilie, Parthénope Collection Paris ; 416 p.

Bournérias M. et Lavergne D., 1973, *Les landes d'Oger et Mesnil-sur-Oger (Marne), Quelques problèmes relatifs à la protection des sites botaniques remarquables*,
Cahiers des Naturalistes, N.S., t.29, Fasc. 2 ; pp 49-54.

Coppa G, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, octobre 1999, Liste rouge des Insectes de Champagne-Ardenne ; 3 p.

Anonyme, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, octobre 1999, Liste rouge des Mammifères de Champagne-Ardenne ; 1 p.

Anonyme, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, octobre 1999, Liste rouge des Amphibiens-Reptiles de Champagne-Ardenne ; 2 p.

Anonyme, LPO Champagne-Ardenne, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, octobre 1999, Liste rouge des Oiseaux menacés de Champagne-Ardenne ; 7 p.

Behr R, Bizot A, Didier B, Misset C, Royer JM, Thevenin S, Worms C, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, octobre 1999, Liste rouge des espèces végétales et des habitats de Champagne-Ardenne ; 19 p.

Durand R., Ballif J.-L., 1970, *Etude des principaux sols rencontrés dans la forêt communale du Mesnil-sur-Oger, Prospection du 26 septembre 1969*, Station d'agronomie ; 6p.

Fischesser Bernard, Dupuis-Tate Marie-France, 1996, *Le Guide illustré de l'Ecologie*, Cemagref Edition, 319p.

Lambinon J., De Langhe J.-E., Delvosalle J., Duvigneau J., 1992, *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*, Editions du Patrimoine du Jardin botanique national Belgique, Meise, 4^{ème} édition ; 1092 p.

Mary M., Rivez S., 2002, Plan de gestion “Espaces naturels remarquables de Mesnil-sur-Oger et d'Oger», Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 98p + annexes.

Royer JM, Behr R, Bizot A, Didier B, Lanfant P, Misset C, Thevenin S, Worms C, Collet A, Amon-Moreau D, Rabatel J, Ministère de l'environnement, Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne, septembre 1997, Répartition régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne 2^{ème} édition pp 163

Office National des Forêts – Direction Régionale de Champagne-Ardenne – Centre de Châlons-sur-Marne, 1984, *Forêt communale du Mesnil-sur-Oger (324,79 ha), Procès-verbal d'aménagement (1984-2008)*, Châlons-sur-Marne ; 13p + annexes.

Office National des Forêts – Direction Régionale de Champagne-Ardenne – service départemental de la Marne, 1988, *Orientation Locale d'Aménagement des forêts des collectivités de Brie champenoise*, Document provisoire

Office National des Forêts – Direction Régionale de Champagne-Ardenne – service départemental de la Marne, 1992, *Forêt communale d'Oger (269 ha 58), Procès-verbal d'aménagement (1992-2011)*, Châlons-sur-Marne ; 27 p + annexes.

Paumier J.-M., 1998, *Contribution au plan de gestion des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger, étude de la faune, de la flore et des habitats et propositions de gestion pour les Pâtis du Mesnil-sur-Oger*, CPNCA ; 31 p.

Rameau J.-C., non daté, *Directive « Habitats », Habitats représentés dans la France continentale et le Massif Central*, ENGREF, SFF MNHN Paris, 176p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., Timbal J., Lecoïnte A., Dupont P. et Keller R., 1989, *Flore forestière française, guide écologique illustré, 1, Plaines et collines*, IDF, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, DERF et ENGREF, Dijon-Quetigny ; 1785 p.

Raynal-Roques Aline, 1994, *La botanique redécouverte*, INRA Editions, 511p.

Thevenin S. 1989, *Les landes à genêt d'Angleterre et callune des pâtis de Damery (commune de Venteuil)*, Bull. Soc. Et. Sc. Nat. Reims. n°3 ; p 51-55.

Thevenin S. 1992, *Catalogue des stations forestières de la Montagne de Reims du Tardenois et du Soissonnais de la Marne*, PNR de la Montagne de Reims

Thevenin S., Devorsine I., Coppa G., Rabatel J., Worms C., 1991, *Les Pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger, étude des richesses biologiques et propositions de sauvegarde*, Ministère chargé de l'Environnement, Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement Champagne-Ardenne, CPNCA ; 89 p. (+ Tableaux phytosociologiques).

GLOSSAIRE

Les termes du glossaire sont signalés par un " * " dans le texte.

Acidiphile : Qualifie une espèce végétale qui croît sur un sol acide.

Anthropique : Dont la formation résulte essentiellement de l'action humaine, en parlant d'un paysage, d'un sol, etc...

Aquifère : Qui contient de l'eau. Nappe aquifère, souterraine.

Atterrissement : Passage progressif d'un milieu aquatique vers un milieu plus terrestre par comblement, dû à la sédimentation minérale et à l'accumulation des débris végétaux.

Campignien : Faciès industriel néolithique caractérisé par des outils rudimentaire, assez volumineux.

Colluvion : Dépôt résultant d'une mobilisation et d'un transport à faible distance sur un versant.

Cuesta : synonyme de côte.

Dureté : Teneur d'une eau en ions Calcium et Magnésium.

Eutrophe : Qualifie un milieu aquatique riche en éléments minéraux nutritifs dissous, ce qui entraîne une prolifération des algues et des minéraux.

Faciès : 1. Ensemble des caractères d'une roche, considéré d'un point de vue de leur genèse.
2. Physionomie d'un groupement végétal, souvent dominé par une espèce (la prairie à Molinie, de grande diversité spécifique, évolue vers un faciès dominé par cette dernière en absence de pâturage et de fauche).

Humus : Partie supérieure du sol composée d'un mélange complexe de matières organiques en décomposition et d'éléments minéraux venant de la dégradation de la roche sous-jacente. Selon la vitesse à laquelle la matière organique y est décomposée, on parle de MULL (décomposition rapide), MODER (activité moyenne), MOR (activité faible).

Hydromorphe : Se dit d'un sol dont les caractères sont dus en grande partie à un engorgement d'eau temporaire ou permanent.

Hypogée : désigne une tombe souterraine par opposition aux tombes aériennes.

Lignite : Roche d'origine organique, résultant de la décomposition incomplète des débris végétaux.

Mésotrophe : type trophique se situant entre eutrophe (riche en azote) et oligotrophe (pauvre en éléments nutritifs) .

Monospécifique : faciès d'un groupement végétale constitué d'une seule espèce.

Oligotrophe : Qualifie un milieu aquatique pauvre en éléments minéraux nutritifs dissous.

Phanérogame : Espèces végétales dont l'appareil vasculaire s'intègre dans un tissu complexe (bois), dont la sexualité est aérienne et détachée de l'eau libre et dont l'embryon est protégé d'un graine. Les phanérogames regroupent les Gymnosperme (Pins, Sapin) et les Angiosperme (Plantes à fleurs).

Pseudogley : Sol hydromorphe*, argilo-limoneux, compact, de faible perméabilité.

Sol : Partie superficielle, meuble, de l'écorce terrestre, résultant de la transformation, au contact de l'atmosphère, de la couche sous jacente (roche mère), et soumise à l'érosion et à l'activité de l'homme.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.